

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XXXII

LEVIS—MAI 1926

No. 5

---

### LES PRISONNIERS DE LA BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM

---

Garneau, rapportant l'issue de la bataille des Plaines d'Abraham, écrit :

"Telle fut cette première bataille d'Abraham qui décida de la possession d'une contrée presque aussi vaste que la moitié de l'Europe. La perte des Français dans cette journée désastreuse fut considérable ; elle se monta à mille hommes environ, "y compris deux cent cinquante prisonniers," qui tombèrent entre les mains des vainqueurs avec la plupart des blessés. Trois officiers généraux moururent de leurs blessures. La perte des Anglais s'éleva à un peu moins de sept cents hommes, parmi lesquels se trouvaient le général en chef et les principaux officiers de l'armée" (1).

M. A.-G. Doughty, qui a lu et compulsé avec soin toutes les relations anglaises du siège de Québec et de la bataille des Plaines d'Abraham, porte le nombre des prisonniers français à trois cent quarante-trois, soit treize officiers et trois cent trente hommes.

"The boats that brought artillery and supplies from the ships did not all return empty. The British had taken thirteen French officers and three hundred and

---

(1) *Histoire du Canada*, vol. II, p. 341.

thirty men prisoners, and these were sent on board the vessels of the fleet" (1).

On nous a souvent demandé les noms des prisonniers de la bataille des Plaines d'Abraham ? On s'est informé également bien souvent du sort de ces prisonniers.

Un document que veut bien nous communiquer M. Francis-J. Audet, des Archives du Canada, à Ottawa, nous donne les noms d'un certain nombre de prisonniers de la bataille des Plaines d'Abraham. Cette liste de prisonniers fut dressée d'après les renseignements fournis par les familles des disparus. Il reste encore à trouver la liste *officielle* des prisonniers canadiens transportés en Angleterre après la bataille des Plaines d'Abraham. Espérons qu'on parviendra à retracer cette pièce importante.

En attendant, nous offrons nos sincères remerciements à M. Audet pour sa précieuse communication.

Nous donnons d'abord dans son texte original la lettre du gouverneur Murray au comte d'Egremont, un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté :

Quebec, 9th Sept. 1762

My Lord,

Colonel Maitland, who goes home for the Recovery of his Health, will have the Honor to wait upon you with this, and to put into your hands a Duplicate of the Report ordered by His Majesty, of my Letter to your Lordship of the 7th June last, together with a Survey of Canada very proper to accompany the Report, which I beg you will lay for me at His Majesty's Feet, with the strongest assurances of my unwearied Zeal and Diligence in his Service.

There inclose a List of Canadians supposed to be dispersed in the several Prisons of Great Britain or Ireland, and am to lay before your lordship, the Tears and entreaties of their Friends and Relations, who implore your powerful intercession with His Majesty, for their

---

(1) *The siege of Quebec and the battle of the Plains of Abraham*, vol. III, p. 244.

being restored to their several Families, whose good Behaviour hitherto strongly pleads in their Behalf.

The Canadians Passengers in this Fleet have my order to wait upon your Lordship, to receive such Directions as you will please to give them, before they offer to set out for France : One of these is Monsieur Duffy Charest who carried his Family to France in 1760, and returned here this spring unfurnished with a Passport, which he alledged he was obliged to leave with the Master of the Harwich Packet. His passing backwards and Forwards so often might give Room for Suspicion, if the rebuilding his House at Quebec, and leaving here a Brother with his Family, did not efface those, which might otherwise be conceived of him. However I submit the same to your Lordship's better judgment, and have the Honor to be with Great truth and Regard, My Lord !

Your Lordships most obedient

and most faithful humble Servant

J. A. Murray

La liste envoyée par Murray au comte d'Egremont donne le nom du prisonnier avec l'endroit de sa naissance et le lieu où il est détenu.

List of Prisoners in Great Britain or Ireland, belonging the different Parishes of the Government of Quebec 8th Sept. 1762.

Quebec

|                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| Gabriel Massé.....     | taken 13th Sept. 1759     |
| Charles Senazard )     | taken coming from France  |
| Charles Delisle )      | at winchester             |
| Michel Mailloux.....   | taking going to Martinico |
| Antoine Godbout.....   | taken in the River.       |
| François Marchand..... | Prisoner at Wakefield.    |
| Jacques Vivier.....    |                           |
| Charles Mauvide.....   | Penrith.                  |
| François Barolet )     | Andover                   |
| Antoine Bedou )        | Do                        |
| Pierre St. Mars.....)  |                           |

|                                |   |                       |
|--------------------------------|---|-----------------------|
| Jean Fortin .....              | ) |                       |
| Lazare Richard .....           | ) |                       |
| André Richard .....            | ) |                       |
| Joseph Gamache .....           | ) |                       |
| Joseph Gagnier .....           | ) |                       |
| Michel Caouest .....           | ) |                       |
| Dumontier Darbanne .....       | ) |                       |
| François Arzene .....          | ) |                       |
| Pierre Navarre .....           | ) | Portsmouth            |
| Jean Carbonet .....            | ) | Northampton           |
| Nicholas Bizanne .....         | ) | Derby                 |
| Vital Rinvile .....            | ) | taken 13th Sept. 1759 |
| Thomas Dyon .....              | ) |                       |
| Prisque et Antoine Doyon ..... | ) | at Winchester         |
| Estienne Bedouin .....         | ) | at Winchester         |
| Joseph Varambourville .....    | ) |                       |
| Louis Bornay .....             | ) | at Portsmouth         |
| Augustin Laroche .....         | ) |                       |
| Jean Dabouville .....          | ) | at Portsmouth         |
| Jean Guillard .....            | ) |                       |
| Joachim Desmolier .....        | ) | taken 13th Sept. 1759 |
| Charles Delisle .....          | ) | Winchester            |
| Jacques Dupont .....           | ) |                       |
|                                | ) | Dover                 |
| Michel son fils .....          | ) |                       |
| Bapte La Rivière .....         | ) | taken 13th Sept. 1759 |
| Jacques Bisson .....           | ) |                       |
|                                | ) | Winchester            |
| François Voyer .....           | ) |                       |
| Joseph Ouelle .....            | ) | Portsmouth            |
| Gabriel Royer .....            | ) | taken 13th Sept. 1759 |
| Noel Edine .....               | ) | Do                    |
| François Mouraid .....         | ) |                       |

|                                |                       |
|--------------------------------|-----------------------|
| Jacques Chevallier .....       | Portsmouth            |
| Pierre Côté .....              |                       |
| Jean Bapte Piedmont .....      |                       |
| Alexandre Dyon Dumontier ..... | taken 13th Sept. 1759 |
| Charles Michon .....           |                       |
| François Gautier .....         |                       |
| Jean Bapte Martin .....        |                       |
| Louis Godebout dit Joly .....  | taken 13th Sept. 1759 |
| Beauport                       |                       |
| Michel Mesnard .....           | taken 13th Sept. 1759 |
| André Mesnard .....            | taken at Niagara      |
| Joseph Raté .....              | taken 13th Sept. 1759 |
| Saint-Augustin                 |                       |
| Estienne Doré .....            | taken 13th Sept. 1759 |
| Charles Gingras .....          | Do                    |
| Saint-Roch du Sud              |                       |
| Pierre Castonguay .....        | taken 13th Sept. 1759 |
| Cap-Rouge                      |                       |
| Joseph Galoman .....           | taken at Niagara      |
| Charlesbourg                   |                       |
| Gabriel Chamberlain .....      | taken at Gaspé        |
| Jacques Gendreau .....         |                       |
| Charles Renaud .....           |                       |
| Joseph Falardeau .....         | taken at F. Duquesne  |
| Louis Cliche .....             | taken at Niagara      |
| Joseph Dubois .....            |                       |
| Charles Villeneuve .....       |                       |
| Joseph Langevin .....          | taken 13th Sept. 1759 |
| Pierre Chalifour .....         |                       |
| Louis Bernier .....            | taken at Niagara      |
| Grondines                      |                       |
| Nicholas Clermont .....        |                       |
| Joseph Belon .....             | taken at Niagara      |

|                            |   |                                |
|----------------------------|---|--------------------------------|
| Louis Guyon .....          | ) |                                |
|                            | ) | St-Pierre de la Rivière-du-Sud |
| Alexis Couture .....       | ) |                                |
| Alexis Gagnier .....       | ) | taken 13th Sept. 1759          |
| Antoine Gendron .....      | ) |                                |
|                            | ) | Saint-Antoine de Tilly         |
| Jacques Houde .....        | ) | taken 13th Sept. 1759          |
| Charles Gingras .....      | ) | do                             |
|                            | ) | Berthier-en-bas                |
| Joseph Dutau .....         | ) | taken with Dieskau             |
|                            | ) | Sainte-Famille                 |
| Joseph Nadeau .....        | ) | Portsmouth                     |
| Gabriel Gosselin .....     | ) | do                             |
|                            | ) | Sainte-Croix                   |
| Bernard Vaillancourt ..... | ) |                                |
|                            | ) | taken 13th Sept. 1759          |
| Joseph Chauret .....       | ) |                                |
|                            | ) | Lotbinière                     |
| Joseph LeMay .....         | ) |                                |
| André Hubert .....         | ) |                                |
| Joseph Laliberté .....     | ) | taken 13th Sept. 1759          |
| Michel Marcot .....        | ) |                                |
| Jean Baptiste Auger .....  | ) |                                |
| Eustache Boudrier .....    | ) |                                |
| Jean Louis Lemay .....     | ) | taken at Ticonderoga           |
| Estienne Houde .....       | ) |                                |
|                            | ) | L'Ange Gardien                 |
| Gabriel Vézina .....       | ) |                                |
|                            | ) | taken at Montmo-               |
|                            | ) | [renci                         |
|                            | ) | Acadians                       |
| François Poirier .....     | ) |                                |

|                          |   |                       |
|--------------------------|---|-----------------------|
| Jean Bernard .....       | ) |                       |
|                          | ) | Saint-Charles         |
| Joseph Vallière .....    | ) |                       |
| Gabriel Royer .....      | ) | taken 13th Sept. 1759 |
|                          | ) | Château-Richer        |
| Antoine Toupin .....     | ) |                       |
| Estienne Bedouin .....   | ) |                       |
| Prisque Doyon .....      | ) |                       |
| Antoine Doyon .....      | ) |                       |
| Jacques Vivier .....     | ) |                       |
| Louis Cloutier .....     | ) |                       |
| Louis Gagnon .....       | ) |                       |
| Jacques Langlois .....   | ) |                       |
| Pierre Gagnon .....      | ) |                       |
| Roger Taillon .....      | ) |                       |
| Joseph Michel .....      | ) |                       |
| Charles Michel .....     | ) |                       |
| Pierre Michel .....      | ) |                       |
| Joseph Gagnon .....      | ) | Taken on board        |
| François Bacon .....     | ) | some Vessells in      |
| Ignace Thibaud .....     | ) | the River in 1759.    |
| Charles Thibaud .....    | ) |                       |
| Joseph Cochon .....      | ) |                       |
| Pierre Verraut .....     | ) |                       |
| Joseph Laberge .....     | ) |                       |
| Louis Plante .....       | ) |                       |
| Jéan Quirion .....       | ) |                       |
| Charles Gagnon .....     | ) |                       |
| Joseph Gosselin .....    | ) |                       |
| Laurent Gosselin .....   | ) |                       |
| Louis Gravelle .....     | ) |                       |
| Alexandre Gravelle ..... | ) |                       |
| François Bidon .....     | ) |                       |
| Jacques Rasset .....     | ) | taken at Niagara      |
|                          | ) | Deschambault          |
| Pierre Grosleau .....    | ) | taken 13th Sept. 1759 |

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Paul Paquin .....          | do                    |
| L'Islet                    |                       |
| Jean Fortin, capt.....     | taken 13th Sept. 1759 |
| Kamouraska                 |                       |
| Charles Rioux .....        | taken 13th Sept. 1759 |
| St-Laurent, île d'Orléans  |                       |
| Pierre-Jean Langlois ..... | taken 13th Sept. 1759 |

The Prisoners taken in 1759 were put on board the ships, and supposed to have been carried to Great Britain. Many are ignorant of the place where their Friends were taken or carried to.

Quebec 8th Sept. 1762.

H. T. Cramahé, Secty.

---

### QUE FAUT-IL PENSER DU PÈRE HENNEPIN ?

---

Les écrivains français et canadiens ont été plutôt sévères pour l'oeuvre du Père Hennepin, récollet, missionnaire au Canada. Le Père de Charlevoix, pour n'en citer qu'un ne lui accorde aucune confiance.

Que faut-il penser du Père Hennepin ?

La plupart de ceux qui ont parlé du Père Hennepin l'ont cru sujet français. On a longtemps prétendu qu'il était né à Roye, dans la Somme. Or, il était né à Ath, en Hainant. Le Père Hennepin n'était donc pas français. Ce qui pouvait être un crime ou une faute pour un sujet français n'était peut-être qu'une peccadille chez un étranger.

Une étude publiée en 1925 dans *l'Archivum Franciscanum Historicum* par le Père Jérôme Goyens et qui vient d'être mise en brochure sous le titre *Le P. Louis Hennepin, O. F. M., missionnaire au Canada au XIIe siècle, quelques jalons pour sa biographie*, apporte une contribution considérable à l'histoire du Père Hennepin. Le Père Goyens a accumulé dans ces pages quantité de matériaux qui changeront peut-être bien des opinions sur le célèbre récollet.

## LES POSSESSEURS DE TERRE DANS L'ILE DE MONTREAL EN 1673

---

Puisque de 1667 à 1681, c'est-à-dire durant un intervalle de quatorze ans, on ne paraît avoir fait aucun recensement nominal dans la Nouvelle-France, une liste contenant les noms des colons en possession de terres dans l'île de Montréal, en 1673, devrait être bienvenue des chercheurs, des historiens et des généalogistes.

Cette liste se trouve parmi les documents divers du palais de justice de la métropole et elle porte ce titre : "Rolle des habitans de l'isle de Montréal."

Ce document est le plus ancien rôle de cotisation qui nous soit parvenu, et voici à quel propos il fut dressé.

Le 15 de juin 1673, M. de Frontenac, accompagné de sa garde et de volontaires, arrivait à Montréal, en route pour le lac Ontario où il allait fonder le fort qui porterait son nom.

M. de Frontenac surveilla lui-même les derniers préparatifs de l'expédition, ce qui le retint treize jours dans notre localité.

Profitant de la présence du gouverneur général, le syndic de Montréal, Louis Chevallier, lui soumettait que les habitants de la ville se voyaient forcés d'héberger, à leurs seuls frais, la garnison qui protégeait tous les colons de l'île, ce qui leur semblait très injuste ; pour remédier à cela, M. Chevallier suggérait donc qu'un impôt fut prélevé sur tous les habitants de la seigneurie afin que l'on put loger la garnison dans un bâtiment où une maison que l'on construirait ou louerait à cet effet.

Le gouverneur entendit le syndic et il émit une ordonnance dans le sens indiqué.

Malgré l'ordonnance, personne ne se pressait d'agir, car le 28 de novembre suivant, M. Charles d'Ailleboust, sieur des Musseaux, juge civil et criminel du lieu, crut devoir intervenir et notifier les habitants de s'assembler pour prendre une décision.

Cet avis de convocation fut lu à l'issue de la grand'

messe, jeudi, le 30 novembre (1), et dimanche, le 3 décembre 1673.

Enfin, en ce dernier jour, les habitants se réunissaient au *Chateau de Montréal* (2) et firent alors comme on fait de nos jours: ils choisirent ce qui leur sembla le moins coûteux la location d'une maison, puis, on commença la liste des contribuables. Parmi ceux-ci ne figurent, en autant que nous pouvons en juger, que ceux qui demeuraient ou exploitaient des terres hors de la ville, puisque les "urbains" étaient déjà taxés.

Dans le but d'aider ceux qui voudront utiliser la liste que nous reproduisons, nous avons mis quelques notes, ici et là, mais nous ne répétons pas ici les renseignements, qui, sur plusieurs de ces habitants se trouvent déjà dans notre liste des colons de Montréal de 1642 à 1667 et publiée en 1913.

Ajoutons quelques renseignements sur celui qui, à cette époque, représentait les habitants de Montréal vis-à-vis les autorités.

Louis Chevallier, né à Caen, en 1624, vint au Canada avec la recrue de 1653. Cordonnier de métier, il avait quelque instruction, car il signe très bien. Il reçut une première concession en 1662 et une seconde en 1666. Célibataire et intime avec Jean Descaris il finit par résider chez ce dernier et c'est là probablement qu'il mourut. Il fut interdit par M. de Frontenac lorsqu'il se trouva mêlé à la fameuse querelle Frontenac-Perrot-Fénélon, et jamais plus après, on n'eut de syndics des habitants à Ville-Marie (3).

#### DOCUMENTS

1673-3e. décembre—Régellement (4) pour le Corps de gardes de la garnison de Montréal.

(1) Fête de saint André. A cette époque toutes les fêtes des apôtres étaient d'obligation.

(2) Le Château de Montréal tenait lieu de tribunal et aussi de prison, comme on le constate par un acte de Basset du 19 juillet 1673, et par un document judiciaire du 8 mai 1675. Ce devait être l'ancien château de Maisonneuve, si ce n'était pas un des bâtiments de l'ancien fort.

(3) Massicotte, *Faits curieux de l'histoire de Montréal*, p. 24 à 26.

(4) Réglement — s. m. Partition ou distribution d'une taxe ou d'une somme imposée, par laquelle on règle ce que chacun des contribuables doit porter à proportion de ses forces. (Dictionnaire de Trévoux, édit. de 1771.)

Sur ce qui Nous esté Remonstré par Louis Chevalier procureur Syndic des habitans de l'Isle de Montréal, qu'il a obtenu de Monseig.<sup>r</sup> Le Comte de Frontenac Gouverneur de Canada, une ordonnance en datte du vingt sept juin dernier, par laquelle il est ordonné, qu'il seroit fait tous les ans un régalément sur tous les Bourgeois et habitans de la Ville et Isle de Montréal, pour avoir une somme de Cinquante Livres pour le payement du logement des Soldats de Monsieur le Gouverneur de ladte Isle, Si mieux N'ayment, lesd. habitans, faire Un fonds, pour Achepter Une Maison, ou faire Bastir Un Corps de garde po. le logement desd. Soldats, laquelle ordonnance, fut publiée et affichée par Cabazié Sergent de ce Baillage, Le Vingt quatriesme Jo.<sup>r</sup> de Sepbre., Ensuivant ou besoing a esté Sans que pour ce Aucuns desdits habitans ayent fait aucune offre pour L'Exécution de la dicte ordonnance ce qui pourroit porter Une Incommodité notable aux Bourgeois de la ditte Ville Si led. procureur Syndic estoit obligé de loger lesd. Soldats par quartier dans leurs Maisons Avec Leurs femmes et Enfans, n'estant pas d'ailleurs Raisonnable, que les habitans des Costes de ladte Isle, qui sont aussy bien que ceux de la Ville Sur la Protection et Sauvegarde de Monsieur le Gouverneur du lieu, ne contribuent de Leur part aucune chose po. led. logement, requerant d'y estre par nous pourveu, Tant Sur l'exposé cy dessus que Sur le payement de la Somme de Cinquante Livres dont il a respondu au nommé la Croix pour une année de loyer de Sa Maison ou Sont a present logé Les dits Soldats qui escherra au Vingt Septie. de Mars prochain, Nous apres lecture faite de ladte. ordonnance, et ouy Sur ce le procur.<sup>r</sup> fiscal de l'Isle en ses Remonstrances et conclusions, et led. chevalier, qui nous a dit avoir obtenu permission de Mons. Perrot Gouverneur de Cette Isle po. faire assemblée desd. habitans po. faciliter l'exécution. ladte. ordonnance, Avons ordonné et ordonnons que lesd. habitans S'assembleront Dimanche prochain a l'Issue de la grande Messe en la chambre de Nre. Audiance Au Chasteau de Montreal, pour delliber. entre eux en la présence des Seigneurs et des officiers de ce

Baillage, Sur la Cotisation des deniers à lever jusqu'à concurrence de Laditte Somme de Cinquante livres dont led. procureur Syndic A Respondu po. eux aud. La Croix, Ensemble, pour Continuer, tous les ans ladte. Cottisaon. ou pour fournir chacun Une Some. Suffisante pour la Construction d'Un Corps de garde qui ne pourra Servir qu'à loger lesd. Soldats., desclarons, que faute par lesd. habitans de Se trouver en ladte. Assemblée, que nous procéderons Tant en absence que presence aud. Régatement en la presence desd. Seigneurs, de leur procureur ou personne comise.' de le. part, des officiers de ce Siège et du procureur Syndic, et qu'au payement des Sommes dont chacun sera cottisé, Tous y Seront Contraints par toutes Voyes deues & raisonnables mesme comme pour les propres affaires de sa Majté.

Mandons Aud. Cabazié de publier & afficher. nre. présente ordonnance Jeudy prochain à L'Issue de la grande Messe de parr. et de la publier de Nouveau Dimanche prochain a pareille heure, Laqlle. Sera exécutée Selon Sa forme & teneur, nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire et Sans préjudice D'Icelle., fait & donné par Nous Charles d'Ailleboust Ecuyer, sr des muceaux, Baillif, Juge Civil & Criminel de ladte Isle Le Vingt huictieme novembre IVIc, Soixante & treize.

C. Dailleboust.

Leu publié Et affiché Coppie de l'ordre c-ydessus le Jeudy dernier Jour de Novembre 1673 allissue de la grande Messe de parroisse et lieu acoustumé par Moy Sergent au baillage de lad. Isle Sousné. A Ce que personne n'en Ignore.

Cabazié.

Leue et publiée derrecher l'ordce cy dessus par moy Sergent Susd Sousné. le dimanche, troisième Xbre 1673 alissue de la grande messe de paroisse et lieu accoustumé dud Montreal A ce qu'aucun n'en Ignore.

Cabazié.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE.

Ce Jourdhuy Dimanche, troisie. decembre IVIe Soixante & Treise a L'Issue de la grande Messe de parre. ditte. en l'église de Montreal, Nous Charles d'Ailleboust Escuyer &c., Baillif, Juge civil & Criminel de la terre & seigneurie dud. Montréal Somme transportez avec Le procureur fiscal de ce Baillage & nre. Greffier, Au chasteau, dud. lieu ou nous avons trouvé Mre François Dollier &c., le pro.' Syndic avec plusieurs habitans qui s'y estoient assemblés, Suiva. Nostre ordonnance, Leue et publiée les dernier novembre de la pnte Année et de ce jour, pour delliber., sur le Contenu en lad. Ordonnance, et conformément à Celle de Monseigr. le Compte de Frontenac, par luy rendue Aud. chasteau A la req. dud. pro.' Syndic le 27e. Juin de la de. Année, Leue & publiée par Cabazié Sergent le 24e sepbre, ensuivant, A scavoir S'il Le seroit plus a propos de faire Bastir Un Corps de garde, po. loger les Soldats de la garnison de Monr. Le Gouverneur dud. Montreal, ou de Louer tous les ans Une maison, pour ce faire & après que la pluralité des Voyes par nous recueillies en la pnce cy dessus, A Esté de Louer Une maison & quils ont offert Volontairement, de fournir Un fonds pour entretenir led. Louage, & po. payer les Loyers de Celle que lesd. Soldats occupent presentement Suiva. la cotte qui en Seroit par Nous faite en la pnce. desd. Seigneurs ou de le. procureur.

Nous, apres avoir ouy le procur.' fiscal, en Ses. Remonstrances & Conclusions, et qui a Consentu a ce que La ditte cotte fut faite Avons ordonné et ordonnons que nous procederons incessamment A faire lade. Cotte & régalement en la pnce. desd. Seig. & de le. pror. fiscal sur tous les hans. de lade. Isle, & autres qui y ont feu et lieu, Suivant Leurs moyens, A l'exception toutes fois des officiers de Justice, les Gentilshommes et Ceux qui tiennent les terres en fiefs Nobles, Jusqu'à ce que nous ayons communiqué avec Mond. Seigneur le Comte et qu'il aye réglé les différends qui pourroient naistre con-

tre les Gentilshommes et Ceux qui Vivent Noblement, de laqllle Cotte et régalemt, n'entendons pas y comprendre L'hospital, Religieuses & filles de la Congregation de ce lieu Comme n'estant pas Sujets a Cette contribution, et d'autant qu'il Se pourroit trouver quelques Uns deds. hans. refractaire Aux dittes ordonnances, Nous ordonnons, que led. Regalemt Sera exécuté Sui-vant Sa forme et teneur,

Nonobstant oppositions ou appelaons, quelconq. faites ou a faire & Sans prejudice d'Icelles & qu'ils seront Contraints, à fournir aud. procur. Sindic les Sommes auxqllles. Ils Seront par nous Cottés Sd le payemt des-quelles Se fera en marchandise, bled, pelleteries ou argent le tout ayant cours & au prix des Marchands habitués en ce lieu et ce par toute Voye dues & raisonnable même par Saisie et Vente de le. biens, la Recepte des-quelles Sommes et de employs d'Icelles led. procureur Sindic nous en rendra Compte en la presence dsd. Seigneurs et de le. procureur fiscal & Sur Icelle sera préalablement prise la soe. de Cinquante Livres pour payer Le loyer de lad. Maison présentement occupée et les frais de justice qu'il conviendra faire pour cette exécution et que led. procureur Sindic ne pourra employer aucune desdte. Somme en d'aue. affaires quoi que publicq. que du consentement dsd. hans. avec lesquels Il en dellibera. en nre. presence & dud. procureur fiscal par assemblée publicq. fait et donné par Nous Juge susd. en lade. assemblée convoquée aud. chateau, par permission de monsr. le Gouverneur de ce lieu pour ce faire accordée aud. pro. Sindic Leds. Jour et an.

Ce fait & a L'Instant Avons en la Presence de Messr François de Casson & du procureur fiscal de ce Baillage procede a ladte Cottisation Comme cy apres est Contenu. Premierement, etc.

François Dollier de Casson.

C. Dailleboust.

ROLLE DES HABITANS DE L'ISLE DE MONTREAL

5 décembre 1673

|      |                                  |   |      |    |   |
|------|----------------------------------|---|------|----|---|
| (1)  | Jean Gris Me Taillandier         | X | 2tt  | 0  | 0 |
| (2)  | Jean Roy dit des Chatre          | X | 2tt  | 0  | 0 |
| (3)  | Nicolas ozanne (rayé).           |   |      |    |   |
| (4)  | Nicolas Ragueneau (rayé)         |   |      |    |   |
| (5)  | Mathias Chaitteteau              | X | 2tt  | 0  | 0 |
| (6)  | Estienne Elbert dit St-Martin    | X | 1tt  | 0  | 0 |
| (7)  | Vincent Alix dit La Rosée        | X | 1tt  | 0  | 0 |
| (8)  | Le nommé Prévost (rayé).         |   |      |    |   |
| (9)  | Boutentrin (rayé).               |   |      |    |   |
| (10) | Laurent Borry dit grandmaison    | X | 10tt | 0  | 0 |
| (11) | François Noir dit Rolland        |   | 12tt | 0  | 0 |
| (12) | André Rapin dit La Musete        | X | 2tt  | 0  | 0 |
| (13) | Barthelemy Vinet dit La Rente    | X | 2tt  | 0  | 0 |
| (14) | Jean Duceau dit Baron            |   | 2tt  | 0  | 0 |
| (15) | Pierre Barbary dit grandmaison   |   | 0tt  | 10 | 0 |
| (16) | Jean Baune dit la franchise      | X | 0tt  | 10 | 0 |
| (17) | La Chasse                        | X | 1tt  | 0  | 0 |
| (18) | Estienne La Lande dit L'Angliche | X | 2tt  | 0  | 0 |

(1) On remarquera que dans le rôle, après la plupart des noms, il y a un X ce qui signifie peut-être que le cotisé consent à payer. Un seul nom est suivi d'un o. D'autres noms, après avoir été inscrits ont été annulés d'un trait. Nous les avons inclus.

Les deux tt après un chiffre remplacent les lettres II barrées qui signifient livres, dans les anciens documents.

(3) Fils de Louis Ozanne et de Marie Denaux, 2e femme de Jacques Archambault. Il épouse Marie L'homme à Lachine en 1680.

(5) Tang. I, 122, écrit Chatouteau.

(6) Un Etienne Albert se marie à la Rivière-Ouelle, le 15 nov. 1673 (Tang. I, 27).

(7) Tang. I, 5, le nomme Aly. Inhumé en 1689. Tang. II, 29.

(8) Aucun renseignement.

(9) Cet individu était à Lachine au mois de février 1689, il figure dans une copieuse lettre du curé Remy qui l'accuse de calomnies, etc. **Archives du palais de Justice de Montréal.**

(11) Marchand de Lachine. Tanguay le nomme Le Noir, I, 381. Fameux ainsi que sa femme nommée parfois Charbonnier, et d'autrefois Seigneur, pour leurs démêlés avec les autorités.

(14) Aucun renseignement.

(15) Tang. I, 23, le nomme Barbarin.

(16) Tang. I, 34, écrit Beaume.

(17) Prob. Pierre Gilbert dit Lachasse qui épouse la veuve de Nicolas Millet en 1685. Tang. I, 267.

|      |                                    |   |     |    |   |
|------|------------------------------------|---|-----|----|---|
| (19) | Jean Fagret dit petit bois         | X | 2tt | 0  | 0 |
| (20) | Pierre Gauthier dit Sagouingara    | X | 1tt | 0  | 0 |
| (21) | Louis homme                        | X | 2tt | 0  | 0 |
| (22) | René Culerier                      |   | 5tt | 0  | 0 |
| (23) | Jean Milot                         |   | 4tt | 0  | 0 |
| (24) | Pierre Perrusseau                  | X | 0tt | 5  | 0 |
| (25) | Jean Chevallier                    | X | 2tt | 0  | 0 |
| (26) | Louis Fortin dit La Grandeur       | X | 2tt | 0  | 0 |
| (27) | Georges Alet, Menuisier            |   | 3tt | 0  | 0 |
| (28) | Pierre Tabaux dit Leveillé         | X | 1tt | 0  | 0 |
| (29) | André Merlaud dit la Ramée         | X | 2tt | 0  | 0 |
| (30) | Charles Thoulommé                  | X | 2tt | 0  | 0 |
| (31) | Claude Cesire                      | X | 3tt | 0  | 0 |
| (32) | Jean Brillaud dit la bonté         | X | 0tt | 10 | 0 |
| (33) | Nicolas Moison dit le parisien     | X | 1tt | 0  | 0 |
| (34) | françois Brunet dit le bourbonnais | X | 1tt | 0  | 0 |
| (35) | Pierre Gaudin dit chastillon       | X | 2tt | 0  | 0 |
| (36) | La Ramée                           | X | 2tt | 0  | 0 |
| (37) | Jean Boursier & Thibaudeau         | X | 4tt | 0  | 0 |
| (38) | Joseph Denis dit Le Vallon         | X | 2tt | 0  | 0 |
| (39) | Sicaire Guire dit la prairie       | X | 1tt | 0  | 0 |
| (40) | Edme. Salin dit La Cave            | X | 1tt | 0  | 0 |
| (41) | Vivier Mag'ne dit la Douceur       | X | 1tt | 0  | 0 |
| (42) | Jean peine (rayé).                 |   |     |    |   |
| (43) | Un nommé La Violette               | X | 0tt | 10 | 0 |

(19) Tanguay I, 120 et 227, le nomme Fagueret. Tué par les Iroquois à Lachine, le 5 août 1689.

(21) Prob. celui que Tanguay nomme Hoinier et Horne, I, 308.

(22) Tang. I, 151. Marchand et traiteur fameux.

(23) Inhumé en 1699. C'est lui qui acheta la seigneurie de La-Salle à Lachine. Tang. I, 433.

(27) Figure au recensement de 1667.

(29) Tang. I, 426. Merlot dit le Petit Laramée.

(30) Ptolomé, S, 1679. Noyé au Sault St-Louis. Tang. I, 503.

(32) Aucun renseignement.

(33) Tang. I, 436, le nomme Moisan.

(35) Mort en 1700, à Québec. Tang. I, 256.

(36) Est-ce Merlaud, No 29, qui est cotisé pour une seconde terre?

(37) Tanguay I, 80. Le second nom doit être celui de son beau-père ou de sa femme, car elle se nommait Thibaudeau.

(39) Soldat de la Cie de M. de Contrecoeur.

(40) Tanguay, I, écrit Salain. Tué par la foudre en 1699.

(41) V. Magdelaine. Tang. I, 401. Vivier est son nom de baptême.

(42) Aucun renseignement. Peut-être est-ce Jean Veine ou Voynes, mentionné plus loin. No 81.

(43) Peut-être Jacques Mousseau.

|      |                                          |   |     |    |   |
|------|------------------------------------------|---|-----|----|---|
| (44) | Pierre L'Escuyer                         | X | 3tt | 0  | 0 |
| (45) | Hugues Picard                            | X | 2tt | 0  | 0 |
| (46) | Louis Boussot dit La flotte              | X | 0tt | 10 | 0 |
| (47) | Jacques Beauvais dit St Jemme            | X | 2tt | 0  | 0 |
| (48) | Alexandre Troyard dit le proveçal        | X | 1tt | 0  | 0 |
| (49) | Mathurin Baudry dit Georges<br>d'amboise |   | 1tt | 0  | 0 |
| (50) | Louis fontaine dit le petit Louis        | X | 2tt | 0  | 0 |
| (51) | Jean fournier                            | X | 2tt | 0  | 0 |
| (52) | Jean Baptiste Gadoys                     | X | 4tt | 0  | 0 |
| (53) | Estienne Campot                          | X | 3tt | 0  | 0 |
| (54) | Simon Cardinaux                          | X | 1tt | 0  | 0 |
| (55) | Nicolas Boyer                            | X | 3tt | 0  | 0 |
| (56) | Pierre Malet                             | X | 2tt | 0  | 0 |
| (57) | fiacre du charne Menuisier               | X | 2tt | 0  | 0 |
| (58) | Anthoine Primot                          | X | 3tt | 0  | 0 |
| (59) | Le Sieur Jacques Le Moyne                | X | 2tt | 0  | 0 |
| (60) | Nicolas Godé                             | X | 2tt | 0  | 0 |
| (61) | Mathurin Jousset dit la Louaire          | X | 3tt | 0  | 0 |
| (62) | Barthelemy LeMaistre                     | X | 1tt | 0  | 0 |
| (63) | André Demer                              | X | 2tt | 0  | 0 |
| (64) | Jean Baudouin                            | X | 2tt | 0  | 0 |
| (65) | Amédé Molard dit le D'aulphiné           | X | 2tt | 0  | 0 |
| (66) | Pierre payet dit St Amour                | X | 1tt | 0  | 0 |
| (67) | Guillaume Ricard dit la fleur            | X | 1tt | 0  | 0 |
| (68) | Le Sr Abraham Bouat                      | X | 2tt | 0  | 0 |

(45) Tang. I. 481. Picard dit Lafortune.

(46) Figure à Montréal dès 1652. En 1671, il était marchand.

(48) Aucun renseignement.

(49) Aucun renseignement.

(51) Tang. I. 239-40.

(54) Ou Cardinal. Tang. I. 102. S. 1679.

(56) Ou Mallet. Tang. I. 404.

(57) Inhumé en 1677. Tang. I. 207. Cet auteur écrit Ducharme, suivant l'orthographe adoptée aujourd'hui, cependant dans les manuscrits de l'époque on lit toujours Ducharne.

(63) Inhumé le 11 Juillet 1711, et non le 23 nov. 1710 comme dit Tang. I. 212. au mot Dumay.

(65) Aucun renseignement.

(66) Fait prisonnier par les Iroquois en 1690. Voir Massicotte:

**Faits curieux de l'histoire de Montréal.**

(67) Tang. I. 513. Tué par les Iroquois en 1690. Voir: **Faits curieux** déjà cité.

(68) Tang. I. 69. L'hôtelier en vogue de Montréal à cette époque. Voir: B. R. H. 1924, p. 10 et suit.

|      |                                 |   |     |    |   |
|------|---------------------------------|---|-----|----|---|
| (69) | Charles Testard dit folleville  | X | 2tt | 0  | 0 |
| (70) | Isaac Nafrechou                 | X | 2tt | 0  | 0 |
| (71) | Le Sr françois Pougnet          |   | 3tt | 0  | 0 |
| (72) | Laurent Glory dit la Bierre     | X | 0   | 10 | 0 |
| (73) | Adrian Quevillon                | X | 0   | 10 | 0 |
| (74) | honoré Langlois dit la chapelle | X | 1   | 0  | 0 |
| (75) | Estienne Laire                  | X | 0   | 10 | 0 |
| (76) | Nicolas Milet dit Le Bauceron   | X | 2   | 0  | 0 |
| (77) | Jean Desroches                  | X | 3tt | 0  | 0 |
| (78) | Jean Beauchamp                  | X | 2   | 0  | 0 |
| (79) | André Trajot                    | X | 2   | 0  | 0 |
| (80) | Jacques Beauchamp               | X | 2   | 0  | 0 |
| (81) | René Dardaines                  | X | 1   | 0  | 0 |
| (82) | René Lanceleur                  | X | 0   | 10 | 0 |
| (83) | Estienne Benoist                | X | 3   | 0  | 0 |
| (84) | Pierre papin                    | X | 0   | 0  | 0 |
| (85) | françois Baux                   | X | 3   | 0  | 0 |
| (86) | Jean Voynes                     | X | 0   | 10 | 0 |
| (87) | Jean Bricault dit La Marche     | X | 1   | 0  | 0 |
| (88) | Jacques Voynes                  | X | 0   | 10 | 0 |
| (89) | Jean Raignaud dit planchard     | X | 1   | 0  | 0 |
| (90) | Toussaint Baudry                | X | 2   | 0  | 0 |
| (91) | René Sauvageau dit Maisonneufve | X | 2   | 0  | 0 |
| (92) | Gilbert Moyneau                 | X | 1   | 0  | 0 |
| (93) | Pierre perthuys dit La Lime     | X | 1   | 0  | 0 |
| (94) | Jean chapperon                  | X | 0   | 10 | 0 |
| (95) | André Carrière                  | X | 1   | 0  | 0 |
| (96) | Gregoire Simon                  | X | 2   | 0  | 0 |
| (97) | Laurent Archambault             | X | 2   | 0  | 0 |
| (98) | Guillaume helin                 | X | 1   | 0  | 0 |

- 
- (69) Mort en 1705; S. 563.  
 (70) Tang. I, 449, le nomme Nafrechon.  
 (71) Mort en 1690. Assassiné. Tang. I, 496. Marchand.  
 (72) Mort en 1681. Tanguay le surnomme Labrière, I, 272.  
 (75) Tang. I, 386, le nomme Lert dit Roy, par suite d'une erreur du recensement.  
 (83) Tang. I, 41. Surnommé Lajeunesse.  
 (85) Tang. I, 69, le nomme Bots.  
 (89) Voir Massicotte: **Faits curieux de l'hist. de Mtl.**  
 (91) Chirurgien. Voir B. R. H. 1924, p. 254.  
 (95) Tang. I, 105, le nomme Carrler.  
 (98) Peut-être Guillaume Holier, mentionné dans les colons de Montréal.

|       |                                          |   |   |    |   |
|-------|------------------------------------------|---|---|----|---|
| (99)  | Jean Boyer dit argencourt                | X | 1 | 0  | 0 |
| (100) | Pierre Mathieu                           | X | 1 | 0  | 0 |
| (101) | Pierre Mersant dit La Pierre             | X | 0 | 10 | 0 |
| (102) | Robert Nuement, flament                  | X | 1 | 0  | 0 |
| (103) | Mathurin Lorrion                         | X | 0 | 10 | 0 |
| (104) | Pierre Dardaigne                         | X | 1 | 0  | 0 |
| (105) | françois Sabattier                       |   | 3 | 0  | 0 |
| (106) | Guillaume chartier                       | X | 0 | 10 | 0 |
| (107) | Jean Senecal (rayé)                      |   | 0 | 10 | 0 |
| (108) | Genin dit la montagne                    | X | 1 | 0  | 0 |
| (109) | Parisot                                  | X | 1 | 0  | 0 |
| (110) | Guillaume Gournet dit La Tour            | X | 1 | 0  | 0 |
| (111) | René Gazeau dit le petit<br>deslauriers  | X | 0 | 10 | 0 |
| (112) | Louis Mary dit Ste-Marie                 | X | 1 | 0  | 0 |
| (113) | Pierre petit dit L'emperiere             | X | 1 | 0  | 0 |
| (114) | Anthoine Combet dit desjardins<br>(rayé) | X |   |    |   |
| (115) | ou Eustache prevost (rayé).              |   |   |    |   |
| (116) | Guillaume La Belle                       | X | 0 | 10 | 0 |
| (117) | Claude Desjardins Charbonnier            | X | 0 | 10 | 0 |
| (118) | Anthoine Cognon                          | X | 1 | 10 | 0 |
| (119) | Anthoine dufresne                        | X | 0 | 10 | 0 |
| (120) | Olivier charbonneau                      | X | 0 | 10 | 0 |
| (121) | Jean Coron                               | X | 2 | 0  | 0 |
| (122) | Claude Raimbault                         | X | 3 | 0  | 0 |
| (123) | Pierre Dagenets (rayé)                   | X | 0 | 10 | 0 |
| (124) | Jean Groux                               | X | 0 | 10 | 0 |

(100) Aucun renseignement.

(101) Tang. I, 424, le nomme Nerçant et le dit sergent de l'infanterie.

(108) Aucun renseignement.

(109) Jean Delpué dit Parisot. (Basset 1-12-1676). Tang. I, 177.

Voir Massicotte: **Faits curieux etc.**

(110) S. 1700. Tang. I, 279, écrit Gournay.

(111) Aucun renseignement.

(112) S. 1702. Tang. I, 411, écrit Marie comme aussi le plupart des documents de l'époque.

(113) Aucun renseignement.

(114) S. 1676. Tanguay I, le nomme Combelle et p. 188, Combette.

(118) Tang. I, 136, écrit Coignon, d'autres Congnon.

(123) Tué par les Iroquois le 9 août 1689, B. R. H. 1924, p. 113. Tang. I, 152.

(124) Tué par les Iroquois le 2 juillet 1690. Voir, Massicotte: **Faits curieux etc...**

|       |                                  |    |    |    |   |
|-------|----------------------------------|----|----|----|---|
| (125) | Jean de Niau                     | X  | 0  | 10 | 0 |
| (126) | Jullien Belloy                   | X  | 2  | 0  | 0 |
| (127) | Pierre Goguet                    | X  | 0  | 10 | 0 |
| (128) | Jean Cadieu                      | X  | 0  | 10 | 0 |
| (129) | Urbain Baudreau                  | X  | 2  | 10 | 0 |
| (130) | Simon La Salle (rayé)            |    |    |    |   |
| (131) | Pierre de Vauchy                 | X  | 3  | 0  | 0 |
| (132) | Jean Obuchon Sr de Lespérance    | X  | 10 | 0  | 0 |
| (133) | Anthoine Brunet dit Belhumeur    | X  | 1  | 0  | 0 |
| (134) | Jacques picot Sr de la Brie      | X  | 3  | 0  | 0 |
| (135) | René fillastreau                 | X  | 0  | 10 | 0 |
| (136) | Les Sieurs Paroy & Rouillier     |    | 3  | 0  | 0 |
| (137) | Toussaint hunaut                 | X  | 1  | 0  | 0 |
| (138) | Jacques Thuillier dit Desvignets | X  | 1  | 0  | 0 |
| (139) | Gilbert Barbier dit Minime       | X  | 2  | 0  | 0 |
| (140) | Pierre Pigeon                    | X  | 3  | 0  | 0 |
| (141) | Elie Benjean                     | X  | 2  | 0  | 0 |
| (142) | Pierre Desautels dit la pointe   | X  | 1  | 0  | 0 |
| (143) | Pierre de Lugerat dit desmoulins |    | 1  | 0  | 0 |
| (144) | René fezeret                     | X  | 2  | 0  | 0 |
| (145) | Pierre Richomme                  | X  | 1  | 0  | 0 |
| (146) | Joseph Chevallier                |    | 1  | 0  | 0 |
| (147) | Nicolas Giard                    | X  | 1  | 0  | 0 |
| (148) | Jean Mée                         | X  | 2  | 0  | 0 |
| (149) | Anthoine Baudry dit Lespinette   | X  | 0  | 5  | 0 |
| (150) | Paul Daveluy, dit la Rosée       | XX | 0  | 10 | 0 |
| (151) | Mathurin Masta                   | X  | 2  | 0  | 0 |
| (152) | Jacques Boivin                   | X  | 0  | 10 | 0 |
| (153) | Jean Valliquet dit Laverdure     | X  | 0  | 10 | 0 |
| (154) | Paul Benoist dit le Nivernois    | X  | 0  | 10 | 0 |
| (155) | Urbain Geté                      | X  | 0  | 10 | 0 |

(126) Tang. I, 40, écrit Beloy et à la p. 60, Bloys, Sr de Serigny.

(131) Mort en 1693. Tang. I, 580, le nomme Vanchy à tort.

(134) Mort en 1675. Tang. I, 483 et 488 au mot Pitaut. Il s'agit de Robert et de Mathurin Rouillié. Voir: **Rap. de l'Archiviste de Québec pour l'an 1923-24**, inventaire sur les Frères Charon, et B. R. H. 1916, pp. 366 et 367, et 1922, p. 37.

(137) dit Deschamps. Tang. I, 312.

(143) Mort en 1684. Tang. I, 175, le nomme par erreur De Ligeras et p. 371 Legerard.

(144) Tang. I, 231, écrit Fezerat, mais ce doit être une erreur typographique.

(145) Tang. I, 517, écrit Richaume. Col. de M. No. 91.

(155) Mort en 1684. Tang. I, 321, au mot Jetté.



|       |                                         |   |     |    |   |
|-------|-----------------------------------------|---|-----|----|---|
| (187) | Urbain Tessier dit La Vigne             | X | 1   | 0  | 0 |
| (188) | Pierre Eliot Savetier                   | X | 2   | 0  | 0 |
| (189) | Jean Bousquet                           | X | 2   | 0  | 0 |
| (190) | françois Dormet dit La Lande            | X | 1   | 0  | 0 |
| (191) | Vincent Chamaillard dit lafontaine      | X | 1   | 0  | 0 |
| (192) | Bertrend de Rennes dit pachannes        | X | 1   | 0  | 0 |
| (193) | Le nommé Berry                          | X | 1   | 0  | 0 |
| (194) | Gilles Marin                            | X | 1   | 0  | 0 |
| (195) | Pierre Mesle                            | X | 1   | 0  | 0 |
| (196) | Estienne forestier dit lafortune        | X | 1   | 0  | 0 |
| (197) | Cambray                                 | X | 1   | 0  | 0 |
| (198) | Mathurin Berniere dit la Marzelle       | X | 1   | 0  | 0 |
| (199) | Jean Gasteau                            | X | 2   | 0  | 0 |
| (200) | Jean Auger dit Baron                    | X | 3   | 0  | 0 |
| (201) | Mathurin Goguet dit la Violette         | X | 1   | 0  | 0 |
| (202) | Le Vallon (rayé) Pierre Mathieu (rayé). |   |     |    |   |
| (203) | Michel Messier dit St-Michel            |   | 5   | 0  | 0 |
| (204) | françois Roisnay 2tt                    |   |     |    |   |
| Total |                                         |   | 327 | 10 | 0 |

Touttes lesquelles Sommes cy dessus contenant cent quatre vingt douze articles non compris douze de rayez Se montant à la somme de Trois Cens Vingt sept Livres dix Sols, laquelle sera employée comme dit est cy dessus, et au payment de laquelle, chacun des habitants y desnommé Sera contraint aux termes de Nre ordonnance dans quinzaine A conter depuis la publicaon. des présentes et la nottificaon qui leur en sera faite à leur personne par led Procureur Sindic et apportera Son payment au lieu ou il leur designera.

(188) Tang. I, 303, mentionne Pierre Heliot, b. 1687, et Pierre Helie, b. 1668.

(193) Probablement Jacques Berry.

(195) Aucun renseignement.

(196) Boulanger. Tang. I, 235.

(197) François Boulard dit Cambray, Tang. I, 76.

(202) Doit être Denis dit le Vallon, mentionné au No. 38. Sur Mathieu, aucun renseignement.

(204) Tang. I, 536, au mot Royné. Le montant de sa cotisation n'est pas compris dans l'addition.

Mandons Au premier huissier ou sergent Sur ce requis, de mettre a Exécution nre. présente ordonnance Ce fut fait et donné par nous Baillif, Susdit Les jour & an que dessus.

D'Ailleboust

Basset  
greffier

\* \* \*

Le "régatement" eut-il l'effet désiré, et un rôle fut-il dressé tous les ans ? Nous en doutons, car nous n'en trouvons pas la preuve dans les documents du 17<sup>e</sup> siècle. Toutefois, il est certain qu'il y eut un corps de garde, au 18<sup>e</sup> siècle, dans les environs de la place du marché devenue, aujourd'hui, la place royale.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## PIERRE RENCONTRE

---

Pierre Rencontre tomba entre les mains d'un parti d'Iroquois aux environs des Trois-Rivières dans le cours de l'année 1661.

Il fut amené au pays des Agniers. Nous connaissons sa mort héroïque par la "lettre d'un Français captif chez les Agnieronnons, à un sien amy, des Trois-Rivières."

"Il faut que je vous dise des nouvelles de Pierre Rencontre, que vous connaissez bien. Il est mort en saint. Je l'ai vu pendant qu'on le tourmentait. Jamais il ne dit autre chose que ces mots : "Mon Dieu, ayez pitié de moi", qu'il répéta toujours jusqu'au dernier soupir."

D'où venait Pierre Rencontre ? Nous l'ignorons. Il semble qu'il n'était pas marié. L'auteur de la lettre qui parle du supplice de Pierre Rencontre étant des Trois-Rivières, nous pouvons présumer que cette victime de la férocité des Iroquois habitait cette ville. (1)

---

(1) *Relation de 1660-61*—R.B. Thwaites, *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XLVII, p. 88.

## LA PLUS ANCIENNE CARTE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Sous ce titre, M. Benjamin Sulte publiait vers 1896 dans le *Monde Illustré* un article que nous retrouvons dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, No. de sept-oct. 1912. Il y décrivait une section de la mappe-monde dressée par l'abbé Pierre Desceliers en 1546, dans laquelle est dessiné le fleuve Saint-Laurent et ses parages, avec "ce que l'on connaissait de la contrée d'après Verrazano, Cartier et Roberval." Il la regardait comme la plus ancienne carte de notre province, et il exprimait le désir qu'une bonne copie en fût faite et exposée au parlement de Québec.

Nous en connaissons maintenant une autre, antérieure de dix ans à la mappemonde de Desceliers. Elle fait partie de la célèbre *Collection harléienne* (bibliothèque de Robert Harley, comte d'Oxford, né en 1661, mort en 1724) conservée au British Museum, à Londres.

Cette carte remonterait à 1536, l'année même du retour de Jacques Cartier après son premier hivernement au Canada. Elle aurait donc été dressée uniquement d'après les premières données du grand découvreur, et elle en serait l'écho le plus authentique que nous possédions, la "carte marine" faite par Jacques Cartier demeurant introuvable.

La carte "harléienne" est plus nette sinon plus exacte que celle de 1546. On y trouve la plupart des noms donnés par Cartier aux lieux qu'il a visités.

Autour du golfe Saint-Laurent: la "baye des Chasteaulx" (i. e. détroit de Belle-Isle), "blanc-sablon", "Tout Ysles" le "Cap de tiennot", les îles "de margaulx" et "de brion", le "Cap de dauphin" (pointe nord de la grosse île, du groupe de la Madeleine, supposée rattachée à la terre ferme), l'île "Allezay" (Islet au Mort, I.-P.-É.) la "R. des Barques" (Baie de Cascumpèque, N.-B.), le "C : despoir." la conche "S : Martin", la "R : de Memoracy" (i. e. Montmorency ; dans sa relation, Cartier donne ce nom à un promontoire de la côte nord d'Anticosti), le cap "..... oys" (i. e. "S. Loys", pointe orientale d'Anticosti) le "destroyt saint Pierre" (au N. d'Anticosti).

En continuant par la côte Nord on trouve la "R. Douce" (riv. Moisie), les "Sept-Ysles", "Les bancz".

On trouve aussi des noms que la relation de Jacques Cartier ne donne pas : "C. dangoulesme" au sud de la baie de Miramichi, "La bastille" au fond de la baie des Chaleurs, "C : St. Sans. . . . ." et "C. des pérance dans l'île d'Anticosti, "R. des cheveaulx" et R. St. Jacques" à la côte Nord.

Le tracé du fleuve est d'une surprenante exactitude, si on tient compte surtout du fait que l'explorateur n'a visité les lieux qu'une fois et les a relevés de ses barques, à peu près sans descendre à Terre. La direction générale du cours d'eau est tout à fait juste, et les distances sont bien observées. On y trouve toute la série des îles depuis le Bic jusqu'à Québec, le groupe d'îles du lac Saint-Pierre et nombre d'indications sous forme de points (semblant marquer des récifs) et de petites croix (signalant probablement les bas-fonds). Le rivage est coupé par de nombreuses embouchures de rivières : au moins vingt-six dans la rive sud, une quarantaine dans la rive nord. Il y a quatre rivières qui se prolongent dans les terres : une du côté sud (la riv. Richelieu), qui débouche dans le lac Saint-Pierre ; les trois autres correspondant aux rivières Outaouais, Maskinongé et Saguenay ; celle-ci a deux affluents.

L'île de Montréal n'est pas soupçonnée. Vers cet endroit le cours du fleuve est barré par une double rangée de points (récifs), et sur la rive gauche on lit : "Le pmier Sault." Sur la rive opposée est écrit : "St-Malo", c'est le seul nom qu'on voit sur toute la rive sud du fleuve.

En arrière du "premier sault", à l'intérieur des terres vers l'Outaouais, on voit le mot *Ochelaga*, écrit en majuscules, ce qui indique sans doute non pas la bourgade visitée par Cartier mais le *royaume* d'Hochelaga.

Vers l'Assomption on lit :

"Terre Jacob" (?). Puis au nord de la seconde grande rivière (Maskinongé) : "les ys dangoulesme" et plus bas : "mont de pray". A la sortie du lac Saint-Pierre, "R. de fouez" indique le Saint-Maurice, qu'on reconnaît par le site et l'orientation de son embouchure.

Non loin de là est "hochelay". On sait que Jacques Cartier s'y est arrêté à l'aller et au retour de son voyage à Hochelaga. On lit ensuite "Adeganoda" et un autre nom précédé d'une croix et qui paraît être "equocay" (Les traits sur les lettres indiquent une contraction du mot écrit, comme on a pu voir dans *pmier* pour *premier* (Sault), *Memoracy* pour *Montmorency* ; on constate souvent le fait dans d'autres parties de la carte).

"Stadaconé" est tout près de la rivière "Se Croix". Plus bas : "ye d'orléans" entre deux noms de bourgades inconnues, "Stadni" et "Aquachemi". Enfin : "ye de coul-des" en face de l'Île-aux-Coudres.

Le mot *Canada*, en majuscules, se trouve trois fois : d'abord en lettres dominantes, comme pour indiquer que ce nom est déjà adopté pour désigner l'ensemble des pays nouveaux, une seconde fois presque au même endroit, sur la côte Nord, la troisième fois dans la région qui s'étend au nord de la rivière Saguenay.

Mais ce n'est pas tout. Une carte de 1536 mentionne déjà le fameux *royaume de Saguenay*. Le mot "*Sagne*" écrit en majuscules comme "*Canada*" et "*Ochelaga*", est placé au centre d'une région forestière vers les sources du Saint-Maurice, là précisément où selon l'idée de Jacques Cartier le mystérieux royaume devait se trouver.

Elle offre encore une particularité intéressante. Suivant l'usage du temps, elle est agrémentée de scènes pittoresques. Sur la rive sud du Saint-Laurent est représentée l'entrevue de Jacques Cartier avec les sauvages de Gaspé, en 1534. Le capitaine, debout, fait le geste d'offrir un objet à trois individus du pays, qui tendent la main pour recevoir ; ses hommes, en armes, sont rangés derrière lui.

Plus loin, vers la Beauce, un homme, avec une charrue à rouelles traînée par un boeuf, achève de labourer les Cantons de l'est. Dans le fond du pays on aperçoit des bois, des collines, des animaux sauvages, des maisons et des cheminées.

Du Labrador (appelé "Terre du Laboureur") au "Canada", c'est une longue plaine, avec peu d'arbres, quelques bêtes curieuses, et des groupes de chasseurs dont les uns tendent l'arc.

Le "Sagné" n'a qu'un habitant. Celui-ci, vêtu d'une tunique courte, est assis sur une pierre taillée ; il tient en sa main gauche un long sceptre. C'est sans doute le roi du pays.

Dans les bois d'"Ochelaga" courent des cerfs ou caribous. On y distingue aussi un personnage assis, son bras droit levé semblant tenir quelque chose d'invincible.

Il existe de bonnes photographies de cette carte. Celle que j'ai sous les yeux (mesurant 23 x 17 pouces) est fixée dans le volume "The Voyages of Jacques Cartier", publié à Ottawa en 1924 par M. H.-P. Biggar, archiviste du Canada en Europe. Il doit être possible d'en obtenir des copies détachées.

Par la mention qu'elle fait du Saguenay, la *carte harléienne* se classe parmi les documents intéressants de notre histoire régionale. C'est elle qui nous donne les premiers traits, la première figure historique de notre beau "royaume", dont le temps et l'homme ont tant modifié la physionomie. Elle commence la série progressive des dessins géographiques qui résument à diverses époques ce qu'on a connu du Saguenay, qui reflètent les progrès de son développement, et dont les plans d'Arvida vont bientôt, sans clore la liste, enrichir la collection. Elle méritait d'être signalée à l'attention des Saguenayens.

JEAN SAGUENAY (1)

---

## LE PEUPLE QUI SE SOUVIENT

---

Heureux le peuple qui n'oublie pas ce que la Providence a fait pour lui, qui consacre des jours de fête publique à la commémoration des grands événements de son histoire ; heureux le peuple qui garde un souvenir durable des oeuvres de ses ancêtres, qui célèbre ses anniversaires glorieux au pied des autels du Dieu de la patrie ! Il sera digne d'estime et de bonheur, il recevra une grande gloire et un nom éternel. (Mgr Antoine Racine, sermon pour la célébration du second anniversaire séculaire de la fondation du séminaire de Québec).

---

(1) Le Progrès du Sagueray, 10 décembre 1925.

## LES PREMIERS MARTYRS DU CANADA

Au témoignage du Père Martin, la première victime religieuse qui scella de son sang la terre du Canada fut le Père Nicolas Viel, récollet, et le premier martyr laïque fut son disciple, le jeune huron Ahuntsic.

Le Père Viel passa au Canada "par zèle brûlant du martyre" dans l'été de 1623.

Le 16 juillet 1623, le Père Viel partait de Québec pour passer aux Hurons. Il y arriva un peu plus d'un mois plus tard, le 22 août.

Le Père Viel se fit vite à la vie des missions. Il adopta les habitudes des Hurons et apprit leur langue en peu de temps. Ses compagnons de mission, le Père Le Caron et le Frère Sagard étant descendus à Québec, le Père Viel passa seul avec les Hurons presque toute l'année 1624. Il fit plusieurs conversions. Le jeune Ahuntsic fut un des premiers à recevoir le baptême.

Au mois de juin 1625, le Père Viel se décidait de se rendre à Québec pour y faire sa retraite et revoir ses frères en religion. Le huron Ahuntsic l'accompagna dans ce voyage.

Le 25 juin 1625, la flotille arrivait à la tête du des rapides du Sault de la rivière des Prairies.

Le Frère Théodoric, O. F. M., raconte ainsi la mort du Père Viel et du huron Ahuntsic :

"C'était le soir ; le ciel était sombre : un orage allait éclater. La flotille se dispersa. Les trois hurons impies qui conduisaient le canot dans lequel se trouvaient le Père Viel et Ahuntsic profitèrent de cette circonstance pour mettre à exécution le projet pervers qu'ils nourrissaient, projet inspiré par quelque sorcier ennemi déclaré de la religion et des missionnaires, se débarrasser par la violence du missionnaire et de son fidèle disciple. Ils les massacrèrent à coups d'avirons, nous laisse entendre le Père Lejeune (*Relation* de 1634) et jetèrent les corps dans les rapides. Le fait que les meurtriers tuèrent aussi Ahuntsic, un des leurs, et se partagèrent les dépouilles du missionnaire, montre bien qu'il ne peut s'agir ici d'un simple accident, mais que le Père Nicolas Viel et son disciple périrent de mort violente ; les trois

meurtriers échappèrent à la fureur des flots, mais la tradition et la légende nous les montrent poursuivis par les remords et subissant dans les lieux même où ils avaient accompli leurs forfait la peine due au crime" (1).

L'endroit précis du martyre est "le dernier sault de la rivière des Prairies. C'est encore le Frère Théodoric qui nous décrit ce site :

"La rivière à moitié à cet endroit par la grande île Visitation, entravée dans sa course par trois séries de cascades, se divise en deux énorme courants, l'un le *chenal des Ecores*, se précipite entre la pointe de la grande chute et la pointe au chêne, l'autre longe l'île aux Pins et l'île Visitation ; il est appelé le *chena de la Faucille* parce qu'il forme une immense courbe qui des hauteurs avoisinantes le fait ressembler à une faucille. Le fait que le souvenir du Récollet-martyr s'est attaché à la rive sud de la rivière des Prairies, plutôt qu'à la rive nord, permet de supposer que c'est dans ce dernier chenal qui s'est déroulée la scène du martyre. C'est dans ces flots écumants, au bruit du tonnerre et des vents déchainés, à la lueur blafarde des éclairs, que furent précipités les martyrs agonisants" (2).

Les corps des deux victimes furent recueillis, celui du Père Viel fut transporté à Québec et inhumé dans la chapelle Saint-Charles des Récollets ; une tradition veut que le corps de Ahuntsic fut enterré dans l'île Visitation, à l'endroit où on a conservé longtemps une croix dont on ne peut retracer l'origine.

En 1903, on a élevé en face de l'église du Sault-au-Récollet deux statues, l'une à la mémoire du Père Viel, l'autre en souvenir du néophyte Ahuntsic (3).

---

(1) *La Revue franciscaine*, 41e volume, p. 206.

(2) *Idem*, page 207.

(3) Dans le *Devoir* du 27 juin 1925, sous le titre Une page d'histoire, le troisième centenaire de la mort du Père Viel, on trouvera une étude du Père Georges Morin, S. J., où l'auteur étudie le martyre du Père Viel.

TROIS LETTRES DE M. L.-R. CHAUSSEGROS DE  
LERY A L'HONORABLE LOUIS DE  
SALABERRY

— Québec le 28 X bre 1797

Mon cher major,

Au moment où la malle pour Halifax fermait hier j'ai reçu votre obligeante lettre. J'ai acheminé celle adressée à Son Altesse Royale. Il me reste à vous remercier de votre bonne recommandation. Je puis bien vous adresser ces deux vers

Des chevaliers français tel est le caractère  
Leur noblesse en tout temps me fut utile et chère.

Je n'ai jamais douté de votre amitié et de votre bonne volonté pour moi et c'est par l'idée que j'avais déjà conçu de votre caractère bienfaisant que j'ai pris la liberté de vous écrire et de vous demander ce service. Je ne doute pas non plus que votre recommandation ne soit d'un grand poids auprès de Son Altesse, juste et généreux appréciateur du vrai mérite.

Je vais vous parler politique. Voilà encore une nouvelle révolution, les pichegrus devenus de républicains royalistes, la majorité du corps législatif dans les intérêts du Roi, du moins de la royauté, un changement prononcé dans l'opinion publique tout annonçait une amélioration dans le sort des Français mais voilà que tout à coup la lenteur, peut-être la pusillanimité des 500 et des deux directeurs Carnot et Barthelomi, la hardiesse et l'audace—ajoutons la politique profonde de trois directeurs—replonge la France dans la même position où elle était il y a deux ans. c'est-à-dire dans l'attitude menaçante et terrible qui doit porter dans l'âme des souverains de l'Europe la plus grande fraveur. Vous savez que Cologne, Coblençe, Aix-la-Chapelle et Trèves ont demandé à former une république.

Je ne sais mais cette tendance des peuples ou de leurs meneurs à s'ériger en république m'inquiète. Le succès de la république mère peut enhardir les nations gouvernées par des rois à secouer leur joug et, malheureusement, ceux-ci ont si peu d'accord entre eux, for-

ment des plans si mal combinés, que je ne serais pas surpris qu'avant un an toute l'Europe continentale ne fut établie en république, sans en excepter cet honnête homme le roi de Prusse. Quant au Czar il peut s'échapper, mais gare aux lumières qui peuvent pénétrer de la Pologne en Moscovie. Etes-vous de mon avis ? L'Angleterre serait le seul royaume conservé si les ministres se conduisent prudemment, et, selon moi, sa position peut la rendre la dernière à s'ébranler si toutefois les Anglais sont unis, mais.....

Formons des vœux, mon cher major, pour que la cause juste triomphe et pour que les méchants qui bouleversent la France et menacent l'Europe soient punis. Ils le sont bien par individus, hélas ! quand le seront-ils en masse. C'est ce que je leur souhaite pour eux, et pour vous et votre famille tout le bonheur que vous méritez. Faites agréer à ces dames l'assurance de mon sincère attachement. Comme cette lettre vous parviendra vers le jour de l'an, présentez-leur de ma part les complimens de la saison.

Mon cher major,

Votre très obéissant serviteur,

L. R. C. de Léry

P. S. Un petit mot de reproche au Capt. Montigny de ma part. Je suis surpris de son silence ; d'ailleurs, mes complimens.

Québec le 19 avril 1798

Mon cher major,

Je vous remercie de votre obligeante lettre (en date du 14 de ce mois) qui me parvient dans le moment. A mon arrivée ici j'ai trouvé une lettre très gracieuse de Son Altesse Royale en réponse à la mienne. Je vous en aurais parlé et vous aurais remercié plutôt sans l'idée que les mauvais chemins auraient retardé trop la correspondance. Le prince a eu la bonté de m'écrire que pour la place de feu mon père il a depuis longtemps donné sa parole à un autre mais que néanmoins il apprendra avec plaisir que le gouverneur aura fait présenter mon nom à S. M. Il n'a pas manqué, ajoute-t-il, d'écri-

cre au général qu'il s'intéresserait vivement à mon sort et qu'il espérait que Son Excellence trouverait quelque occasion de m'être utile, etc. Je ne puis oublier que c'est à vous, mon cher major, que je dois une recommandation aussi pressante et je vous prie d'en recevoir encore une fois mes remerciements.

J'ai fait remettre à Madame votre soeur les 8 piastres et les trois lettres que vous m'aviez données pour elle. J'ai vu qu'elle était en bonne santé, et je me propose quand les chemins seront plus beaux d'aller moi-même à l'hôpital général lui donner de vos nouvelles. Il y a 10 jours que je suis arrivé, à la veille de l'inondation, la qualité des glaces du côté de Montréal me faisait croire que je pouvais impunément passer un jour ou deux de plus avec mes amis de Boucherville. Je n'ai pas payé trop cher ce plaisir mais enfin je l'ai payé puisqu'une journée plus tard je restais à Champlain dégradé—ce qui n'aurait pas été très plaisant. J'ai trouvé les rivières et les glaces du côté de Québec très mauvaises et il y en a que j'ai regardé plus d'une fois avant de me mettre dessus. Nous sommes actuellement dans l'été.

Je ne vous parlerai pas des nouvelles politiques, vous êtes mieux instruit que nous. Les nouvelles domestiques sont curieuses. D'abord Mr Duchesnay a été débouté de ses deux actions. La sentence a été précédée d'une mercuriale délicate donnée aux auteurs et conseillers de l'accord ou transaction, rappel de la sentence, l'avocat général (avocat de Madame) a refusé son ministère dans la seconde instance et Mr Kerr s'en est chargé. Ce jugement a mis du froid entre le grand juge et le puisné De Bonne, celui-ci n'a pas paru à la cour depuis. Il est vrai qu'il est très occupé à la Chambre, il s'agit d'un amendement au bill des chemins qui à mon avis sera pis après ces amendements. Il y a une opposition de MM. Young, Grant, Lees et Cuthbert. Cette minorité est faible et, comme dit Mr Young, *in point of number*. Young mène la majorité haut la main. Il finissait hier son discours, que des vociférations répétées à l'ordre avaient cent fois interrompu. Chassez-

moi, s'écria-t-il, je le désire, il y a si peu de gloire et d'honneur à siéger parmi *such set of men* ! La majorité est réellement despote, De Bonne et Coffin sont à la tête et l'ouvrage n'avance pas. Les glaces ont fait quelques ravages. Couillard en a été quitte pour son moulin à scie qui a été enlevé et celui à farine inondé. Je crains beaucoup pour la chaussée de Gentilly. Cependant je vois que ce sont les eaux du fleuve qui occasionne ces ravages, e le moulin, je crois, est à l'abri. Séguin vient d'arriver. Il est trois heures. Vous voyés que je ne perds pas de temps à répondre à votre lettre. Voulez-vous bien présenter à Mme votre épouse les assurances de mes sentimens respectueux et de ma reconnaissance pour les bontés qu'elle a eu pour moi pendant mon séjour à Montréal. Mille complimens à ces messieurs et demoiselles, pour vous, mon cher major, vous connaissez l'estime et l'amitié que j'ai pour vous.

Je suis dans ces sentiments votre très humble serviteur,

L. R. C. de Lery

P. S. La famille est très sensible à votre souvenir et me charge de vous en remercier. Lotbinière me prie de vous présenter et à votre famille ses complimens.

Mes compliments à ces Messieurs. Wolf jouit-il encore ? Les combats de coqs sont-ils toujours vos passe-tems chéris ? Puisse-t-il n'y en pas avoir d'autres dans ce pays.

Amherstburg 30 juillet 1800

Mon cher major,

Il y a bien longtemps que je me suis entretenu avec vous, c'est dire que je me suis privé d'une grande satisfaction. Après un voyage des plus agréable, deux jours sur la lac Ontario, quatre sur celui-ci, un séjour d'environ quatre jours chacun à Kingston, fort George et fort Erié nous sommes enfin arrivés à notre destination c'est-à-dire Amherstburg, situé à l'entrée de la rivière Détroit, vis-à-vis l'île au Bois-Blanc. Sa situation est plaisante, des rues de cette nouvelle ville on voit le lac. Vous croyez que je plaisante quand je parle de

rues d'une ville de quatre ans d'antiquité, eh bien, mon cher major, il y en a quatre parallèles. Dans celle qui donne sur la rivière il y a deux fort belles maisons à deux étages, et l'une d'elle est décorée d'un fronton qui n'a pas, si vous voulez, toutes les proportions que prescrivent les règles de l'architecture, enfin c'est un fronton, des quais naissants, des maisons qui sortent de terre. Je puis en compter au moins vingt depuis ce printemps. Voici à peu près le beau de notre situation, mais voilà du mauvais. Nous sommes bornés du côté d'en haut par un bois d'environ quatre milles y compris un marais et un très mauvais pont sur une très mauvaise rivière appelée rivière aux Canards, ces vilains voisins nous coupent la communication, avec le haut de la rivière, qui sans contredit, est le plus beau pays que vous puissiez voir, si les habitations de ce côté nous étaient contigues ce serait, je vous assure, une charmante garnison. Quoiqu'il en soit, nous ne nous y ennuyons pas. Le capitaine McLean qui commande a eu toutes les attentions possibles. Par ses soins nous avons un très joli logement et lui-même nous est une très agréable société.

J'avais eu l'espérance de vous y voir avec S. A. R. et déjà nous avons fait certains arrangemens. Un cabinet, le seul que nous possédions, vous était destiné la nuit, et nous aurions eu le plaisir de vous voir un peu le jour. Nous apprenons que le duc de Kent ne vient point en Canada par conséquent nous ne nous verrons pas, car je ne m'imagine pas que votre curiosité s'étende au delà du lac Erié et certainement la belle peinture que je vous en ai fait quelque beau style ou pinceau que j'y ai employé, ne vous y engage pas. Quoiqu'il en soit vous êtes souvent ici avec nous en dépit de vous-même, je vous prie d'en être persuadé. Mde de Léry qui n'a pas encore eu un moment d'ennui me charge de présenter ses civilités à Mde de Salaberry et ses aimables enfans. Elle vous fait ses complimens ; présentez, je vous prie, mes respects à ces dames et daignez me croire, mon cher major,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L. R. C. de Léry

Si j'avais été colonel du 1er Batt. R. C. V. j'aurais bien fait ma cour à son A. R. au lieu de lui envoyer une poupée. Je lui aurais fait le cadeau du G. F. and Maurice mais.....

Si vous écrivez, comme j'ose m'en flatter, recommandez la lettre au Commissaire Clarke à Montréal. Elle me parviendra. ConteZ-nous des nouvelles de votre voisinage. On parle d'une loi nouvelle contre les criminelles conversations (1).

---

### L'EVECHE DE QUEBEC SOUS LE REGIME FRANCAIS

---

Dans le *Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne, et de la Nouvelle-France*, publié à Paris en 1726, on lit, à l'article Québec :

"Il y a un chemin de la basse à la haute-ville qui va insensiblement en tournant ; néanmoins les charettes & les chariots ont bien de la peine à monter. Le Palais Episcopal est sur la côte ; c'est un grand bâtiment de pierre de taille, dont le principal corps de logis, avec la chapelle qui doit faire le milieu, regarde le canal. Il est accompagné d'une aile de soixante-douze pieds de longueur, avec un pavillon au bout, formant un avant-corps du côté de l'est ; & dans l'angle que fait le corps de logis avec cette aile est un pavillon de la même hauteur, couvert en forme d'impériale, dans lequel est le grand escalier. Le rez-de-chaussée de la principale cour étant plus élevé que les autres cours & le jardin, fait que dans cette aile le réfectoire, les offices & les cuisines sont en partie sous terre toutes voûtées de brique, & ne prennent jour que du côté de l'est. La chapelle est de soixante pieds de longueur, son portail est de l'ordre composite, bâti de belles pierres de taille, qui est une espèce de marbre brute. Ses dedans seront magnifiques par son retable d'autel, dont les ornements sont un raccourci de celui du Val-de-Grâce. Tous les curés de la campagne, qui ont des affaires particulières à la ville, y trouvent leur chambre, & mangent ordinairement avec l'évêque, qui se trouve presque toujours au réfectoire."

---

(1) Archives de la province de Québec.

## LES EMIGRANTS DU PERCHE

---

Le Perche est la province, le "pays" de France, qui eu égard à sa superficie, nous a fourni le plus d'émigrants, et cela dès le début. Cette immigration du Perche, implantée à Beauport, à la côte de Beaupré, à l'île d'Orléans, a été sans contredit le plus remarquable groupe de colons que nous ayons eu, tant au point de vue homogénéité qu'à raison de son caractère foncièrement agricole et de sa vigoureuse expansion.

Non seulement le contingent du Perche a été le premier à se fixer au sol par la culture, il a été le premier à fonder des familles canadiennes. Puis, il s'est grossi rapidement par l'assimilation de sujets d'arrivée subséquente qui sont venus chez eux chercher femme ou faire l'apprentissage de la culture. A l'origine de presque toutes nos paroisses, de la région des Trois-Rivières et de Montréal, comme de celle de Québec, on signale la présence d'un fort élément originaire du Perche en passant par Beauport, Beaupré ou l'île d'Orléans.

Or précisément à l'égard de ce groupe, nous sommes assez bien munis de renseignements topiques, circonstanciés, monographiques même, tant du côté français que du côté canadien. En France, par le moyen d'études spéciales, de publications régionales, d'observations recueillies sur place par des écrivains du pays s'inspirant de la méthode de LePlay, comme M. de Reviers, l'abbé Gaulier, etc., nous sommes à même de nous documenter de manière positive et suffisante sur l'organisation sociale du Perche à une époque encore récente.

Certains traits de cette organisation sociale, et notamment ceux relatifs au type de la famille paysanne et à ses moyens essentiels d'existence, au milieu physique, au régime du travail et de propriété, n'ont guère varié, du moins dans les grandes lignes, depuis trois siècles. Au reste, les contemporains de l'exode de nos ancêtres du Perche, comme René Courtin, Bart des Boulais, donnent quelque idée du type social d'alors et de ce qui se passait dans la région à cette époque.

Vous vous rendrez compte de la sorte, presque aussi vivement que si vous aviez vécu de son temps, quel paysan renforcé c'était que notre quadrisaïeul de cette petite province du nord-ouest de la France, de moeurs un peu rudes, d'habitudes simples et frugales, mais sans crainte de la vie et propre à toute honnête besogne, parce qu'à sa formation première de cultivateur et de bûcheron il joignait celle de l'artisan, du petit fabricant à domicile et à l'occasion du petit commerçant.

Vous avez aussi l'impression vive de certains événements d'importance majeure, comme les dégâts occasionnés, les atrocités commises, les églises détruites de date encore récente, incident de la lutte des factions religieuses et politiques dans le Perche et la Basse-Normandie. Vous vous faites ainsi une idée des motifs qui ont pu engager ces gens de moeurs paisibles à affronter d'un coeur léger les périls de la mer et ceux d'un pays neuf, même la hache de l'Iroquois.

Dans notre propre pays, nous avons les actes authentiques conservés dans nos archives, les registres de nos paroisses, compulsés par Ferland ou par Tanguay, d'anciennes chroniques, comme le *Journal* ou les *Relations* des Jésuites, des Récollets, les recueils des *Edits et Ordonnances*, des *Documents de la Nouvelle-France*, des *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, de la *Teure seigneuriale*, etc.

Nous avons plus près de nous les récits de nos historiens, de ceux particulièrement qui se sont épris des faits de la vie privée, locale, populaire, comme Ferland, Faillon, Sulte, Edmond Roy, l'abbé Auguste Gosselin, et combien d'autres qui vivent encore et continuent la lignée des historiens monographistes. A l'aide de ces diverses sources de renseignement, nous pouvons suivre l'odyssée de nos vaillants Percherons non seulement sur les bords de notre grand fleuve, mais dès avant leur départ pour ce lointain Canada.

En voici quelques-uns qui vendent une partie de leur mobilier en prévision de leur prochain embarquement et qui s'associent par deux, par trois, en vue du transport des effets qui leur restent jusqu'au port de mer le plus proche.

Voici Guyon et Cloutier qui, avant de quitter Mortagne, se rendent chez le notaire pour y signer un contrat en bonne et due forme avec leur concitoyen Robert Giffard, concessionnaire d'une seigneurie tout près de Québec. Giffard convient d'employer Jean Guyon, cultivateur et maçon, et Zacharie Cloutier, cultivateur et charpentier, à la construction de son futur manoir, et de leur concéder à chacun mille arpents de sa forêt de Beauport "en titre de fief". Guyon et Cloutier, de leur côté, conviennent d'aider le seigneur dans l'exploitation de son domaine, moyennant une partie de la récolte, et de l'approvisionner de bois de chauffage pendant trois ans.

Bientôt nous trouvons Giffard installé dans son manoir seigneurial, y recevant les actes de foi et hommage des concessionnaires des deux arrière-fiefs, lui-même allant porter celui de son propre fief au château Saint-Louis, suivant tout le cérémonial archaïque du temps. Puis, l'histoire des Guyon, sur leur fief du Buisson, des Cloutier, sur leur fief de la Clouterie, se déroule avec ses survivances heureuses ou malheureuses, comme celle de mainte autre famille rurale originairle du même "pays de clôtures", ou, si l'on veut, de la même région de petite culture de la France du nord-ouest.

En ce qui regarde cette famille de Jean Guyon, sieur de Buisson, on entrevoit les linéaments de tout un petit drame social qui apparaissent vaguement à travers les insuffisances de la documentation. A ce moment de l'histoire de l'ancienne France, on s'élevait dans la hiérarchie sociale par le double procédé de la possession du sol et de l'exercice d'une fonction publique. Aussi voyons-nous les plus capables d'entre les premiers coons canadiens, comme le Normand Charles Lemoine, comme le Percheron Pierre Boucher, s'engager dans cette voie et y réussir à merveille,

Mais, probablement pour s'être moins éloignés de leurs côtes, pour être restés confinés dans le cercle plus restreint des ambitions percheronnes, ni Guyon ni Cloutier ne paraît avoir aussi bien réussi. Par exemple, c'est dès la seconde génération qui se produit l'effondrement des perspectives d'avenir du premier Guyon, quand les frères et soeurs de Jean II l'assignent devant le Conseil souverain de Québec en vue de faire réduire son "droit d'aînesse" à l'attribution

d'une "petite chambre à feu ou estoit la forge avec le jardin de devant icelle et que le surplus fust partagé esgallement entre leurs enfants, en rapportant par chacun d'eux ce qui leur aurait été avancé pour estre aussi partagé" (1). (Léon Gérin, *Revue Trimestrielle Canadienne*, décembre 1924).

---

## UNE ORDONNANCE INEDITE DU GOUVERNEUR DE LAUZON

---

Jean de Lauzon, conseiller ordinaire du Roy en son conseil d'Estat et Privé, gouverneur, et Lieutenant Général pour Sa Majesté en la Nouvelle France, estendue du fleuve St-Laurent.

Au Sieur Boucher, capitaine des Trois-Rivières, Salut :  
Quelques affaires attirantes en bas le Sr De La Potherie, gouverneur estably par nous aux Trois-Rivières : Et estant nécessaire de pourvoir quelqu'un en son absence pour prendre soin du dit gouvernement ; nous vous avons commis et député, commettons et députons par ces présentes pour pendant l'absence du dit Sieur De La Potherie commander la garnison du dit gouvernement ; de cē fr (faire) vous donnons pouvoirs en vertu de celuy à nous donné par Sa Majesté ; mandons à tous sujets de Sa Majesté, tant officiers et soldats et habitants pour obéyr et entendre pour raison et ce à peine de désobéissance.

En Foy de Quoy nous avons signé les présentes, à icelles opposé le cachet de nos armes et contresigné par nostre secr. (secrétaire).

A Québecq, ce seixième juillet, mil six cent cinquante et trois.

(Signé) DE LAUSON.

Plus bas

Par Monseigneur

PEUVRET.

Le tout avec paraphe.

Collationné à l'original par moy Greffier.

AMEAU (2)

---

(1) Jugements du Conseil souverain, t. L. p. 473.

(2) Communiquée par M. Montarville de La Bruère archiviste fédéral à Montréal.

## A PROPOS DE CONGES

Dans le *Rapport de l'archiviste de Québec pour 1921-1922*, nous avons publié la liste des congés et permis enregistrés à Montréal sous le régime français. Incidemment on trouve dans ce répertoire quelques ventes de congés ainsi que des déclarations faites par des gens partant pour l'Ouest. Depuis, il nous a été possible de relever quelques nouveaux contrats et surtout nous avons constaté qu'une série de "déclarations" a été omise, lors de la dactylographie. Du tout nous faisons l'addenda qui suit :

1682, 23 mars.—Damien Quatresols, Robert Rivard dit Loranger et René Baudouin associés pour faire valoir un congé accordé à feu Becquer, reconnaissent la facture du sr Frs Hazeur. Etude Maugue.

1685, 2 mars.—Vente et transport d'un congé aux Sta8ats par Madame Magdeleine de Laguide, épouse de Messire François Marie Perrot, gouverneur de Lacadie à M. Hillaire Bourguine greffier Nore. et Tabellion de l'Île de Montréal. Etude Cabazié.

1688, 5 août.—Marché au sujet d'un permis entre Ange Lefebvre Decosteaux, Barthelemy David et François Le Marchand Dontigny. Etude Cabazié.

1693, 7 septembre.—Vente à Claude Robillard et Etienne Campot d'un congé accordé par M. de Frontenac, le 15 juillet 1682, aux dames de l'Hôtel-Dieu. Etude Adhémar.

1693, 7 septembre.—Vente à J.-B. Charly, Jacques Chaveau et René Brisson d'un congé d'un canot équipé de trois hommes accordé par M. de Frontenac le 15 juillet 1692 aux Dames de l'Hôtel-Dieu. Etude Adhémar.

1693, 7 septembre.—Vente à Frs Chorrel, sr de St-Romain, marchand de Champlain, d'un congé d'un canot équipé de trois hommes, accordé par M. de Frontenac le 15 juillet 1692 aux Dames de l'Hôtel-Dieu. Etude Adhémar.

1693, 7 septembre.—Vente à Jacques Estié dit Lafrance et Louis Hubert dit Lacroix d'un congé d'un canot équipé de trois hommes, accordé par M. de Frontenac le 15 juillet 1692 aux Dames de l'Hôtel-Dieu. Etude Adhémar.

1693, 7 septembre.—Vente à Claude Robillard et Etienne Campot d'un congé d'un canot équipé de trois hom-

mes, accordé par M. de Frontenac, le 15 juillet 1682, aux Dames de l'Hôtel-Dieu. Étude Adhémar.

1693, 7 septembre.—Vente à J.-B. Dorval, Vivien Jean et Ignace Jean d'un congé d'un canot équipé de trois hommes, accordé par M. de Frontenac le 15 juillet 1692, aux Dames de l'Hôtel-Dieu. Étude Adhémar.

1693, 7 septembre.—Vente à J.-B. Dorval, Vivien Jean et Ignace Jean d'un autre congé d'un canot équipé de trois hommes accordé par M. de Frontenac le 15 juillet 1692 aux Dames de l'Hôtel-Dieu. Étude Adhémar.

1696, 13 avril.—Conventions entre Jacques Picard, François Campot, Paul Tessier et Pierre Lesueur possesseur d'un congé accordé par M. de Frontenac au dit Pierre Lesueur le 23 mars 1696. Étude Basset.

1724, 10 août.—Permission accordée à René de Couagne et au nommé Réaume pour envoyer un canot équipé de quatre hommes au poste de la Baye. Enregistré le 2 juin 1725.

Registre des congés, 1721-1725, p. 138.

1725, 8 janvier.—Déclaration du Sr Georges Dupré, qu'il a un canot d'écorce de huit places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril, 1725.

1725, 8 janvier.—Déclaration de Paul Rupalais, qu'il a trois canots d'écorce de huit places chacun.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril, 1725.

1725, 9 janvier.—Déclaration du Sr Charles Tessier qu'il a un canot d'écorce de huit places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 9 janvier.—Déclaration du Sr Claude Caron, qu'il a un canot d'écorce de huit places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril, 1725.

1725, 10 janvier.—Déclaration de Charles Renaud, qu'il a trois canots d'écorce de huit places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 10 janvier.—Déclarations du Sr Jean Baptiste Dagueilhe qu'il a deux canots d'écorce, l'un de huit places et l'autre de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 10 janvier.—Déclaration de Jean Baptiste Ne-

veu, qu'il a à Dautray deux canots d'écorce de six places chacun.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 10 janvier.—Déclaration de Jean Baptiste Charly, qu'il a un canot d'écorce de six places, et un autre canot d'écorce de huit places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 11 janvier.—Déclaration du Sr Simon Guillory, qu'il a deux canots d'écorce, l'un de huit places et l'autre de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 11 janvier.—Déclaration du Sr Jacques Langlois, qu'il a deux grands canots d'écorce de huit places et un de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 13 janvier.—Déclaration du Sr Maurice Blondeau, qu'il a deux canots d'écorce, l'un de huit places et l'autre de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril, 1725.

1725, 13 janvier.—Déclarations du Sr Jacques Gamelin qu'il a deux canots d'écorce de huit places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 13 janvier.—Déclaration du Sr François Malhiot qu'il a un canot d'écorce de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 13 janvier.—Déclaration du Sr Pierre Claude Pécody de Contrecoeur qu'il a un canot d'écorce de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 14 janvier.—Déclaration du Sr Jean Gauthier dit St-Germain, qu'il a deux canots d'écorce de six places chacun.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 14 janvier.—Déclaration du Sr Alexis Lemoyne Monière qu'il a deux canots d'écorce de huit places chacun.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 14 janvier.—Déclaration de Jacques Gadois Mogé qu'il a un canot d'écorce de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 15 janvier.—Déclaration du Sr Louis Hanelin, qu'il a deux canots d'écorce, un de huit places et l'autre de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 17 janvier.—Déclaration du Sr Pierre Hébert, qu'il a un canot d'écorce de huit places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 17 janvier.—Déclaration du Sr Jean Pauthier, qu'il a un canot d'écorce de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 17 janvier.—Déclaration de Michel Guerigou, sieur de Fily, qu'il a deux canots d'écorce, un de huit places et l'autre de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 17 janvier.—Déclaration du Sr Louis Villiers dit St-Louis, sergent, que Louis Ducharme a trois canots, dont deux de huit places et un de six places.

Registre de déclarations 8 janvier 17 avril 1725.

1725, 18 janvier.—Déclaration du Sr Toussaint Pothier que Jacques Le Ber de Senneville a un canot d'écorce de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 18 janvier.—Déclaration du Sr Toussaint Pothier faisant pour Madame Dechaillons, qu'elle a quatre canots d'écorce de huit places chacun.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 19 janvier.—Déclaration du Sr Jacques Hery Duplanty qu'il a un canot d'écorce de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 21 janvier.—Déclaration du Sr Paul Hotesse, qu'il a un canot d'écorce de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril, 1725.

1725, 22 janvier.—Déclaration du Sr François Poulin Francheville, qu'il a quatre canots d'écorce de huit places et un de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 22 janvier.—Déclaration du Sr Jean Baptiste Hervieux qu'il a trois canots d'écorce de huit places et deux de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 25 janvier.—Déclaration du Sr Joseph Robert, qu'il a un canot d'écorce de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 28 janvier.—Déclaration du Sr Jean Baptiste Auger qu'il a un canot d'écorce de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 21 mars.—Déclaration du Sr Jean Biron Frenière qu'il a deux canots d'écorce de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril 1725.

1725, 28 mars.—Déclaration du Sr Christophe l'Huisier faisant pour le Sr Louis Philippeaux, qu'il a un canot d'écorce de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril, 1725.

1725, 17 avril.—Déclaration de Thomas Oulien, qu'il a un canot d'écorce de six places.

Registre de déclarations 8 janvier au 17 avril, 1725.

1725, 4 mai.—Ordonnance de M. de Vaudreuil renouvelant la défense d'envoyer sans permission aucun canot dans les lieux mentionnés dans l'ordonnance du 20 avril jusqu'à ce qu'il en ait autrement été ordonné."

Reg. des congés 1721-1726, p. 126.

Enreg. le 8 mai.

E.-Z. MASSICOTTE

## COMMISSION DE "MESSAGER" DE JEAN MORAN

CLAUDE THOMAS DUPUY & C<sup>a</sup>.

Étant nécessaire pour le bien du service et l'utilité publique qu'il y ait un messenger sur la probité et diligence duquel on puisse se reposer pour la communication d'affaires de cette ville à Montréal et étant pleinement informé de la fidélité et diligence avec laquelle Jean Moran s'en est acquitté depuis dix ans nous, sous le bon plaisir de Sa Majesté, avons commis et établi, commettons et établissons ledit Moran, messenger du Roy aux profits et exemptions aluy attribuez par les Commiss<sup>s</sup> qui luy ont été cy devant accordées par nos prédécesseurs a la charge de nous remettre la presente commission toutes fois et quantes nous l'en requerrons. Mandons &c<sup>a</sup>. Fait et donné en notre hotel à Québec le vingt-neuf janvier mil sept cent vingt sept. DUPUY (1)

(1) Ordonnances des Intendants.

## LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

Dans les *Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada* on trouvera les études suivantes :

1882 et 1883 (1<sup>ère</sup> série, vol. I) : Nos quatre historiens modernes, Bibaud, Garneau, Ferland, Faillon, par J.-M. LeMoine — Discours d'inauguration, par Faucher de Saint-Maurice — Quelques scènes d'une comédie inédite, par F.-G. Marchand — Familles canadiennes, par l'abbé Tanguay — Les interprètes du temps de Champlain, par Benjamin Sulte — Le bien pour le mal (poésie), par P. Lemay — Étude sur les commencements de la poésie française au Canada, par P.-J.-O. Chauveau — Notre passé littéraire et nos deux historiens, par l'abbé Casgrain — Vive la France (poésie), par Louis Fréchette — Les archives du Canada, par J.-M. LeMoine — Louis Turcotte, par Faucher de Saint-Maurice — Étude sur les noms, par l'abbé Tanguay — Notre histoire, à la mémoire de F.-X. Garneau (poésie), par Louis Fréchette — Les premiers seigneurs du Canada, par Benjamin Sulte — Un bonheur en attire un autre, comédie en un acte, par F.-G. Marchand.

1884 (1<sup>ère</sup> série, vol. II) : Deux points d'histoire : 1<sup>o</sup> Quatrième voyage de Jacques Cartier ; 2<sup>e</sup> Expédition du marquis de la Roche, par Paul de Cazes — Étude sur une famille canadienne : famille de Catalogne, par l'abbé Tanguay — La province de Québec et la langue française, par Napoléon Legendre — Les races indigènes de l'Amérique devant l'histoire, par Napoléon Legendre — Poutrincourt en Acadie, 1604-1623, par B. Sulte — Les quarante dernières années — Le Canada depuis l'Union de 1841, par John Charles Dent — Étude critique, par l'abbé Casgrain — Les commencements de l'Église du Canada, par l'abbé Verreau — Une promenade dans Paris, impressions et souvenirs, par Joseph Marmette — Les aborigènes d'Amérique : leurs rites mortuaires, par J.-M. LeMoine — Le Sacré-Cœur (poésie), par P.-J.-O. Chauveau — Au bord de la Creuse, par L. Fréchette — L'Espagne, par L. Fréchette — Trois Épisodes de la Conquête, par L. Fréchette : 1<sup>o</sup> Fors l'honneur ! 2<sup>o</sup> Les dernières cartouches, 3<sup>o</sup> Le dra-

peau fantôme — Les travers du siècle, par F.-G. Marchand.

1885 (*1ère série, vol. III*) : Les premières pages de notre histoire, par Louis Fréchette — Prétendues origines des Canadiens-Français, par B. Sulte — Lettre d'un volontaire du 91ème Voltigeurs campé à Calgary, par A.-B. Routhier — Un des oubliés de notre histoire : le capitaine de vaisseau Vauquelain, par Faucher de Saint-Maurice — Les derniers seront les premiers, hommage à Son Honneur Rodrigue Masson, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, par Pamphile LeMay — Biographie de Gérin-Lajoie, fragment, par l'abbé Casgrain — La race française en Amérique, par Napoléon Legendre — L'Angleterre et le clergé français réfugié pendant la révolution, par l'abbé Bois — La frontière nord de la province de Québec, par P. de Cazes — Epître à M. Prendergast, après avoir lu son "Un soir d'automne", par P.-J.-O. Chauveau — L'élément étranger aux Etats-Unis, par Faucher de Saint-Maurice — Autrefois et maintenant, par Napoléon Legendre — L'anatomie des mots, par Napoléon Legendre — Le dernier boulet, nouvelle historique, par J. Marmette — L'aigle et la mardotte, fable, par F.-G. Marchand — A travers les registres, par l'abbé Tanguay.

1886 (*1ère série, vol. IV*) : Le pionnier, par Louis Fréchette — Le golfe Saint-Laurent (1600-1625), par B. Sulte — Un pèlerinage au pays d'Évangéline, par l'abbé Casgrain — Oscar Dunn, par A.-D. Decelles — Les pages sombres de l'histoire, par J.-M. LeMoine.

1887 (*1ère série, vol. V*) : La cloche, par Napoléon Legendre — Les Acadiens après leur disparition, par l'abbé Casgrain — Un vieux fort français, par P.-J.-U. Baudry — La fileuse, par Napoléon Legendre — La noce au village, par Napoléon Legendre — La langue que nous parlons, par Paul de Cazes — La langue que nous parlons, par Napoléon Legendre — In forma pauperis, par Rémi Tremblay — Des commencements de Montréal, par l'abbé Verreau — La crise du régime parlementaire, par A.-D. Decelles — Hosanna, par Pamphile LeMay.

1888 (*1ère série, vol. VI*) : La fin de la domination française et l'historien Parkman, par Hector Fabre — Par droit chemin, par Pamphile LeMay — Les souffrants, par

LeMay — Eclaircissement sur la question acadienne, par l'abbé Casgrain — Sainte-Anne d'Auray et ses environs, par Louis Fréchette — Le général Frédéric Haldimand à Québec, 1778-1784, par J.-M. LeMoine — Trois mois à Londres, souvenirs de l'exposition coloniale, par J. Marmette.

1889 (*1ère série, vol. VII*) : Montcalm peint par lui-même d'après des pièces inédites, par l'abbé Casgrain — Le golfe Saint-Laurent (1625-1632), par Benjamin Sulte — Parallèle historique entre le comte de la Galissonnière (1747-1749) et le comte de Dufferin (1872-1878), par J.-M. LeMoine — Maximilien, voyageur, écrivain, critique d'art, poète, marin, observateur, philosophe, bibliophile et chrétien, par Faucher de Saint-Maurice.

1890 (*1ère série, vol. VIII*) : Réalistes et décadents, par Napoléon Legendre — La femme dans la société moderne, par Napoléon Legendre — Les points obscurs des voyages de Jacques Cartier, par Paul de Cazes — Nos gros chagrins et nos petites misères, par F.-G. Marchand — Les Scandinaves en Amérique, par Alphonse Gagnon — Chez Victor Hugo, par Louis Fréchette — Le premier gouverneur anglais de Québec, par J.-M. LeMoine — La famille de Callières, par Benjamin Sulte — Jacques Cartier : questions de calendrier civil et ecclésiastique, par l'abbé H.-A. Verreau.

1891 (*1ère série, vol. IX*) : Quelques notes sur le général Richard Montgomery, par Faucher de Saint-Maurice — A la conquête de la liberté en France et en Canada, par A.-D. DeCelles — Le tremblement de terre de 1663 dans la Nouvelle-France, par Alphonse Gagnon — Feu P.-J.-O. Chauveau, par L.-O. David — Réponse à M. David, par Louis Fréchette — Le laboureur français d'autrefois, par Théodore Lafleur — La moralité et la croyance, par D. Coussirat — Jacques-Cartier : Question de droit politique, de législation et d'usages maritimes, par l'abbé H.-A. Verreau — Grammaire de la langue algonquine, par l'abbé Cuq.

1892 (*1ère série, vol. X*) : Agar et Ismaël, par Pamphile LeMay — L'épisode de l'île de Sable, par Paul de Cazes — Étude ethnographique des éléments qui consti-

tuent la population de la province de Québec, par J.-M. LeMoine — François Bissot, sieur de la Rivière, par J.-Edmond Roy — Grammaire de la langue algonquine, par l'abbé Cuoq — Voltaire, madame de Pompadour et Quelques arpents de neige, par Joseph Tassé.

1893 (*1ère série, vol. XI*) : Les Tonty, par Benjamin Sulte — Un historien canadien oublié, le docteur Jacques Labrie, par l'abbé Auguste Gosselin — Le contre-amiral Byng, par Faucher de Saint-Maurice — Le capitaine Maille, par Joseph Roy — Chouart et Radisson, par N.-E. Dionne — Anote Kekon, par l'abbé Cuoq.

1894 (*1ère série, vol. XII*) : Le fondateur de la Présentation (Ogdensburg) : l'abbé Picquet, par l'abbé Auguste Gosselin — Chouart et Radisson, (suite) par N.-E. Dionne — Le socialisme aux États-Unis et en Canada, par Joseph Roy — Le baron de Lahontan, par J.-Edmond Roy — Le comte 'Elgin, par J.-M. LeMoine.

1895 (*2ème série, vol. I*) : Morel de la Durantaye, par Benjamin Sulte — Les Jésuites au Canada : le Père de Bonnécamp, dernier professeur d'hydrographie au collège de Québec avant la Conquête, par l'abbé Auguste Gosselin — A propos de notre littérature nationale, par Napoléon Legendre — Notice généalogique sur la maison d'Abbaïe de Maslacq, par Dufau de Maluquer.

1896 (*2ème série, vol. II*) : L'organisation militaire du Canada (1636-1648), par Benjamin Sulte — Quelques observations à propos du voyage du P. Le Jeune au Canada en 1660, et du prétendu voyage de M. de Queylus en 1644, par l'abbé Auguste Gosselin — Un soldat de Frontenac devenu Récollet, par l'abbé Auguste Gosselin — Le gentilhomme français et la colonisation du Canada, par Léon Grévin — Nos ridicules, par F.-G. Marchand — Pierre Boucher et son livre, par Benjamin Sulte.

1897 (*2ème série, vol. III*) : Claude-Charles LeRoy de la Potherie, par J.-Edmond Roy — La Mère Marie de l'Incarnation, par Benjamin Sulte — La guerre des Iroquois, 1600-1653, par Benjamin Sulte — Encore le Père de Bonnécamp, par l'abbé Auguste Gosselin — Jacques Cartier : Questions de lois et coutumes maritimes, par l'abbé H.-A. Verreau.

1898, (2ème série, vol. IV) : La mort de Cavelier de La Salle, par Benjamin Sulte — Le château de Tronjoly, dernière résidence du Père de Bonnécamp, par l'abbé Auguste Gosselin — Sonnets rustiques, par Pamphile LeMay — Frontenac, par Napoléon Legendre — Un épisode de l'histoire du théâtre au Canada (1694), par l'abbé Auguste Gosselin — Pierre Bédard et son temps, par N.-E. Dionne — Québec en 1837-1838, par J.-M. LeMoine — Les traits caractéristiques du Jubilé, par A.-B. Routhier — L'habitant de Saint-Justin, contribution à la géographie sociale du Canada, par Léon Gérin.

1899 (2ème série, vol. V) : Québec en 1730 : Relation de ce qui s'est passé à Québec, en Canada, ville capitale de la Nouvelle-France, à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin, par l'abbé Auguste Gosselin — Félix Arvers et le fameux sonnet, par Louis Fréchette — Jean-François de LaRocque, seigneur de Roberval, par N.-E. Dionne — Samuel de Champlain, par l'abbé H.-A. Verreau — La chevrette, par Gonzalve Desaulniers — Une page sombre de notre histoire : l'expédition du marquis de Denonville, par Désiré Girouard.

1900 (2ème série, vol. VI) : Les constitutions du Canada, étude politique, par A.-D. DeCelles — Le clergé canadien et la Déclaration de 1732, par l'abbé Auguste Gosselin — L'instruction publique dans la province de Québec, par Paul de Cazes — La seigneurie de Sillery et les Hurons de Lorette, par Léon Gérin — The unknown, par Benjamin Sulte — Le premier roman canadien de sujet par un auteur canadien, par Philéas Gagnon — Le clergé protestant du Bas-Canada du 1760 à 1800, par F.-J. Audet — La Mère Marie de l'Incarnation, par Benjamin Sulte.

1901 (2ème série, vol. VII) : A lady Edgar, en mémoire de son mari, sir James Edgar, membre décédé de la Société Royale, par Louis Fréchette — Des fils de familles envoyés au Canada : Claude LeBeau, par J.-Edmond Roy — Vice-rois et lieutenants généraux de la Nouvelle-France, par N.-E. Dionne — Le fort de Frontenac, 1668-1678, par Benjamin Sulte — La rivière des Trois-Rivières, par Benjamin Sulte — L'évolution économique dans la province de

Québec, par Errol Bouchette — Notre mouvement intellectuel, par Léon Gérin.

1902 (*2ème série, vol. VIII*) : Historique de la Bibliothèque du Parlement de Québec, par N.-E. Dionne — Étude ethnographique des éléments qui constituent la population du Canada, par J.-M. LeMoine — Le régiment de Carignan, par Benjamin Sulte — Louisbourg en 1902, par Pascal Poirier — L'abbé Cuoq, notice biographique, par A.-F.

1903 (*2ème série, vol. IX*) : Découverte du Mississippi en 1659, par Benjamin Sulte — Un épisode de l'histoire de la dime au Canada (1705-1707), par l'abbé Auguste Gosselin — Les Intendants de la Nouvelle-France, par Régis Roy — Mouvement intellectuel chez les Canadiens français depuis 1900, par Pascal Poirier — Le Père Sébastien Rasle, Jésuite, missionnaire chez les Abénaquis, 1657-1724, par N.-E. Dionne — Irenna la Huronne, par Pamphile Lemay — La fontaine d'Abraham Martin et le site de son habitation, par P.-B. Casgrain.

1904 (*2ème série, vol. X*) : L'honorable Joseph Royal, sa vie, ses oeuvres, par L.-A. Prud'homme — Les capitaines de Marin, sieurs de la Malgue, chevaliers de St-Louis, officiers canadiens en la Nouvelle-France, de 1680 à 1762, par Régis Roy — Eloge historique de M. l'abbé H.-R. Casgrain, par A.-B. Routhier — La maison de Borgia, premier poste de Wolfe à la bataille des Plaines d'Abraham, par P.-B. Casgrain — Le Haut-Canada avant 1615, par Benjamin Sulte — Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés dans la province de Québec, de 1764 à 1904, par N.-E. Dionne.

1905 (*2ème série, vol. XI*) : Le régime militaire, par Benjamin Sulte — L'abbé Gustave Bourassa, par A.-D. DeCelles — Pierre Gaultier de Varennes, sieur de la Vérendrye, capitaine des troupes de la marine, chevalier de Saint-Louis, découvreur du Nord-Ouest, 1685-1749, par L.-A. Prud'homme — Le Masque de Fer n'était pas Matthioli, par Paul de Cazes — La vulgarisation de la science sociale chez les Canadiens français, par Léon Gérin — Étude sur l'histoire de la littérature canadienne, 1800-1820, par l'abbé Camille Roy — Inventaire chronologique des ouvrages publiés à l'étranger dans diverses langues sur la Nou-

velle-France et sur la province de Québec, depuis la découverte du Canada jusqu'à nos jours, 1534-1906, par N.-E. Dionne.

1906 (2ème série, vol. XII) : L'habitation de Samos, par P.-B. Casgrain — Nos trois cloches, poème rustique, par Pamphile Lemay — Le commerce de France avec le Canada avant 1760, par Benjamin Sulte — Les successeurs de la Vérendrye sous la domination française : 1° Joseph Fleurimont de Noyelles ; 2° Jacques LeGardeur de Saint-Pierre ; 3° Saint-Luc de LaCorne, 1743-1755, par L.-A. Prud'homme — Étude sur les *Anciens Canadiens*, par l'abbé Camille Roy — La république d'Indian Stream, par F.-J. Audet — Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue anglaise dans la province de Québec depuis l'établissement de l'imprimerie au Canada jusqu'à nos jours, par N.-E. Dionne.

1907 (3ème série, vol. I) : Essai sur Charlevoix, par J.-Edmond Roy — Etienne Brûlé, par Benjamin Sulte — L'abbé Holmes et l'instruction publique, par l'abbé Auguste Gosselin.

1908 (3ème série, vol. II) : Le vrai monument de Champlain : ses oeuvres éditées par Laverdière, par l'abbé Auguste Gosselin — Deux familles rurales de la rive sud du Saint-Laurent : Les débuts de la complication sociale dans un milieu canadien-français, par Léon Gérin — Jean-Baptiste Bouchette, par Benjamin Sulte — Gouverneurs, lieutenants-gouverneurs et administrateurs de la province de Québec, des Bas et Haut Canadas sous l'Union et de la Puissance du Canada, par F.-J. Audet — Des Acadiens déportés à Boston en 1755 (Un épisode du Grand Dérangement), par Pascal Poirier.

1909 (3ème série, vol. III) : De la propriété littéraire, discours présidentiel, par J.-Edmond Roy — La baie d'Hudson, par L.-A. Prud'homme — Le sommeil de Montcalm, par Adolphe Poisson — Le chevalier de Niverville, par Benjamin Sulte — Napoléon Legendre, par Adjutor Rivard — Champlain et Hudson : La découverte du lac Champlain et celle de la rivière Hudson, par l'abbé Auguste Gosselin — Étude sur *Jean Rivard*, par l'abbé Camille Roy — La science sociale, par Léon Gérin.

1910 (3<sup>ème</sup> série, vol. IV) : Les Écossais du Cap-Preton, par Errol Bouchette — La baie d'Hudson, par L.-A. Prud'homme — Un poète illettré, par Adjutor Rivard — Les Bretons en Canada, par Benjamin Sulte — Les Archives du Canada à venir à 1872, par J.-Edmond Roy — Louis Fréchette, le poète lyrique, par l'abbé Camille Roy.

1911 (3<sup>ème</sup> série, vol. V) : La dime, par Mgr L.-A. Paquet — Les projets de 1793 à 1810, par Benjamin Sulte — Napoléon au Canada, par J.-Edmond Roy — La baie d'Hudson, notes préliminaires, par L.-A. Prud'homme — Sources d'histoire parlementaire, par Errol Bouchette — Inventaire chronologique des ouvrages, brochures, journaux et revues publiés dans et hors la province de Québec en langues française, anglaise, syriac, micmac, latine, etc., de 1904 à 1911, par N.-E. Dionne — Les coureurs de bois au lac Supérieur, 1660, par Benjamin Sulte.

1912 (3<sup>ème</sup> série, vol. VI) : La baie Verte et le lac Supérieur, par Benjamin Sulte — Les Gendron, "médecins des rois et des pauvres", par Philippe Champault — L'oeuvre littéraire de James Donnelly, par J.-K. Foran — Les débuts d'une industrie et notre classe bourgeoise, par Errol Bouchette.

1913 (3<sup>ème</sup> série, vol. VII) : Les colons de Montréal de 1642 à 1667, par E.-Z. Massicotte — Les pays d'en Haut, 1670, par Benjamin Sulte — Louis Labadie ou le maître d'école patriotique, 1765-1824, par Mgr Amédée Gosselin — Isaac et Alexandre Berthier, capitaines au régiment de Carignan, par Régis Roy — L'esclavage au Canada, par Mgr L.-A. Paquet — Le régime seigneurial au Canada, par Rodolphe Lemieux — Lettres de 1835 et 1836, par A.-D. DeCelles.

1914 (3<sup>ème</sup> série, vol. VIII) : La question de la réforme orthographique, par Adjutor Rivard — La noblesse au Canada avant 1914, par Benjamin Sulte — Le règne de la Compagnie de la baie d'Hudson, 1821-1869, par L.-A. Prud'homme — Les premières concessions de terre à Montréal sous M. de Maisonneuve, 1648-1665, par E.-Z. Massicotte — France et Canada : Dieppe-Québec (1639) ; Québec-Dieppe (1912), par l'abbé Gosselin — Le rituel de Mgr de Saint-Vallier, par Mgr Amédée Gosselin — La sociolo-

gie : le mot et la chose, par Léon Gérin — Deux oubliés de l'histoire : Jean-Baptiste Bruce et Jean-Louis Lëgaré, par L.-A. Prud'homme — Les Indiens du Canada depuis la découverte, par C.-M. Barbeau.

1915 (3ème série, vol. IX) : Le dualisme canadien, par Adolphe-B. Routhier — Poèmes contre les Boches, par Albert Lozeau — Le problème des races au Canada, par Mgr Paul Bruchési — La mort de Champlain, par Benjamin Sulte — Mort au champ d'honneur : le sergent Henry Desroys DuRoure, par Edouard Montpetit — La notion du droit, par Mgr L.-A. Paquet — La sépulture d'Étienne Brûlé, par Jules Tremblay — Relation de l'Eglise et de l'Etat, par Son E. le cardinal Bégin — Les Conseillers au Conseil Soueyrain de la Nouvelle-France, par Pierre-Georges Roy — Les actes des trois premiers tabellions de Montréal, 1648-1657, par E.-Z. Massicotte — La littérature française au Nord-Ouest, par L.-A. Prud'homme — La langue française hors de France, par A.D. DeCelles — Les médailles décernées aux Indiens d'Amérique, par Victor Morin — Le Folklore canadien-français, par C.-Marius Barbeau — Nos amis les Ecosais, par Rodolphe Lemieux.

1916 (3ème série, vol. X) : La Saint-Jean-Baptiste, 1636-1836, par Benjamin Sulte — Un chapitre d'histoire contemporaine, le cardinal Satolli, par Mgr L.-A. Paquet — Un essai d'arbitrage international, par P.-B. Mignault — La prévôté de Québec, par Pierre-Georges Roy — Au pays natal de Lamartine, par Ernest Choquette — Les métamorphoses dans les contes populaires canadiens, par C.-Marius Barbeau — A propos d'une opinion de Montalembert sur le Canada, par Antonio Perrault — Les tribunaux et les officiers de justice à Montréal sous le régime français, 1648-1760, par E.-Z. Massicotte — Des vocables algonquins, caribes, etc., qui sont entrés dans la langue, par Pascal Poirier — Introduction à l'étude de l'économie politique, par Edouard Montpetit.

1917 (3ème série, vol. XI) : France et Canada, 1775-1782, par Benjamin Sulte — Armoiries et blason, par Victor Morin — Coup d'oeil sur l'histoire de l'enseignement de la philosophie traditionnelle au Canada, par Mgr L.-A. Paquet — A Chicoutimi et au lac Saint-Jean à la fin du

XVII<sup>ème</sup> siècle, par Mgr Amédée Gosselin — Notes sur le Conseil d'Assiniboia et les terres de Rupert, par L.-A. Prud'homme — Arrêts, édits, ordonnances, mandements et règlements conservés dans les archives du palais de justice de Montréal, par E.-Z. Massicotte — Pays normand et pays canadien, par Léon Gérin — Le pays des gourganés, par C.-Marius Borbeau.

1918 (3<sup>ème</sup> série, vol. XII) : Les Français dans l'Ouest en 1671, par Benjamin Sulte — Le partage de l'immigration canadienne depuis 1900, par Georges Pelletier — Le dernier effort de la France au Canada, par Gustave Lanctôt — Le portage de Témiscouata, par le Frère Marie-Victorin — L'engagement des Sept-Chênes, par L.-A. Prud'homme — La Maréchaussée de Québec sous le régime français, par Pierre-Georges Roy — Le Siège de l'Amirauté de Québec sous le régime français, par Pierre-Georges Roy — Nos ancêtres étaient-ils ignorants ?, par Benjamin Sulte — Arrêts, Édits, Ordonnances, Mandements et Règlements conservés dans les archives du palais de justice de Montréal, par E.-Z. Massicotte.

1919 (3<sup>ème</sup> série, vol. XIII) : Pierre Ducalvet, par Benjamin Sulte — Louis Rouer de Villeray, premier conseiller au Conseil Souverain, par Pierre-Georges Roy — Un hydrographe du Roi à Québec, Jean-Baptiste-Louis Franquelin, par Pierre-Georges Roy — Jacques Cartier était-il noble, par Régis Roy — Ménage et ses élèves, par Harry Ashton — La vente de la poule noire, anecdote canadienne, par Jules Tremblay — Carmel, une légende de la tribu des Cris, par L.-A. Prud'homme — L'effort littéraire du Canada-français, par Fernand Rinfret.

1920 (3<sup>ème</sup> série, vol. XIV) : Troupes du Canada, 1670-1687, par Benjamin Sulte — M. Georges-Antoine Belcourt, missionnaire à la Rivière-Rouge, par L.-A. Prud'homme — Jean Jolliet et ses enfants, par Mgr Amédée Gosselin — Le régionalisme littéraire, opinions et théories, par Albert Lozeau.

1921 (3<sup>ème</sup> série, vol. XV) : Un recensement inédit de Montréal en 1741, par E.-Z. Massicotte — Madelei-

✓ ne de Verchères, plaideuse, par Pierre-Georges Roy — Les Canadiens au lendemain de la capitulation de Montréal (8 septembre 1760), par l'abbé Ivanhoë Caron — Guerre des Iroquois, 1670-1673, par Benjamin Sulte.

1922 (3ème série, vol. XVI) : M. Louis-Raymond Giroux (1841-1911), par L.-A. Prud'homme — La vie des chantiers, par E.-Z. Massicotte — Au berceau de notre histoire, par l'abbé H.-A. Scott — Un problème de linguistique : les parlers manceaux et le parler franco-canadien, par Arthur Maheux — La morale et la sociologie, par Arthur Robert — Poèmes, par Alphonse Désilets — Légendes de Percé, par Claude Melançon — Les retours de l'histoire : à propos de Louisbourg et d'un livre récent, par Rodolphe Lemieux — Le Régiment de Carignan, par F.-J. Audet — Les ironies de la mort, par l'abbé Arthur Lacasse.

1923 (3ème série, vol. XVII) : Olivier Letardif, juge prévôt de Beupré, par Mgr Amédée Gosselin — Le chemin d'Hochelaga, par A. Beaugrand-Champagne — Une noce populaire il y a cinquante ans, par E.-Z. Massicotte — De la liberté de la presse, par Adjutor Rivard — Radicaux et racines, par Pascal Poirier — Sir Frédéric Haldimand, par F.-J. Audet — La modernité d'une vieille théorie, par Arthur Robert — Le premier parlement de Manitoba (1870-1874), par L.-A. Prud'homme — Les origines de la seigneurie de Sorel : M. de Sauré et ses premiers censitaires, par l'abbé Couillard-Després — Un projet de colonisation de Vauban, par A.-D. DeCelles.

1924 (3ème série, vol. XVIII) : La ceinture fléchée, chef-d'oeuvre de l'industrie domestique au Canada, par E.-Z. Massicotte — La capitulation de Québec (18 septembre 1759), par l'abbé Ivanhoë Caron — Poèmes du pays, par Albert Lozeau — Silhouettes parlementaires : impressions de Westminster et du Palais Bourbon, par l'hon. Rodolphe Lemieux — La propriété littéraire et artistique, par Antonio Perrault — Louis Bourdages, par Francis-J. Audet — Le troisième centenaire de Mgr de Laval en France, par l'abbé Elie-J. Auclair — Louis

✓ Couillard de Lespinay, par l'abbé Azarie Couillard-Després — Quelques légendes du Nord-Ouest : T'en souviens-tu, Alexandre ; Calorifère nouveau genre ; Tragique aventure ; Vengeance crise ; Terrible châtiement ; Étrange chasse ; La confiance en Marie ; Soeur Sainte-Thérèse, par le juge L.-A. Prud'homme — Jours d'autrefois à Ottawa, par Alfred De Celles fils.

1925 (3<sup>ème</sup> série, vol. XVIX) : Macdonald et Laurier, par Rodolphe Lemieux — Ernest Hello, le philosophe, le sociologue, le poète, par l'abbé Arthur Lacasse, Napoléon journaliste, par Arthur Beauchesne — Ambroise-Didyme Lépine, en marge de son procès, par le juge L.-A. Prud'homme — Joseph Levasseur Borgia, par Francis-J. Audet — Sur quelques composées nouvelles, par le Frère Marie-Victorin — Note sur une flore halophytique-Côtière reliquale dans le bassin du lac Saint-Jean, par le Frère Marie-Victorin — Dickens étudié par un Français, par le chanoine Émile Chartier — Montmagny il y a un demi-siècle, par Mgr David Gosselin.

P.-G. R.

---

### A PROPÔS DE CHOUAGUEN

---

Le procureur général du Roi remontre au Conseil Supérieur qu'en actions de grâces de la prise et reddition des forts de l'Étoile et de Chouaguin sur les Anglais les 13 et 14 du présent mois, il sera chanté demain dimanche un *Te Deum* en l'église cathédrale de cette ville ; et que dans l'allégresse générale de toute la colonie sur une continuation de prospérité aussi marquée, que Dieu daigne accorder à nos armes, le Conseil Supérieur, suivant son attention ordinaire à signaler sa reconnaissance et son zèle, à délibérer s'il n'attestera pas d'office qu'il assistera en corps au *Te Deum*, quoiqu'il n'y ait point d'invitation en forme, en égard à des circonstances aussi privilégiées, requérans qu'il soit sur ce pourvû. Fait à Québec ce 21 août 1756.

VERRIER (1)

---

(1) Archives de la province de Québec, Autographes canadiens.

## AUTREFOIS ET MAINTENANT

---

M. Massicotte à qui nous devons des souvenirs si intéressants des temps anciens, parlait dans le numéro de novembre 1924 du *Bulletin des Recherches Historiques*, du tablier que nos ancêtres portaient et citait l'opinion à ce sujet de plusieurs vieillards. Je puis corroborer les assertions de ces vieillards et déclarer que je me rappelle fort bien avoir vu au Sault-au-Récollet des vieux Canadiens qui portaient le tablier. Ils en avaient deux, l'un pour la semaine et l'autre plus beau pour les dimanches. Mais c'était avant 1850 et à partir de cette date je ne me souviens pas d'en avoir vu. Je me rappelle bien aussi avoir vu ces vieux Canadiens avec la tuque et les souliers de *beu* et les bottes sauvages. Tous les enfants qui allaient à l'école portaient comme moi des souliers de *beu* qui avaient assez bonne mine lorsque le temps était sec, mais s'aplatissait dans l'eau ou la neige.

La botte française était un luxe, un signe de distinction que peu de personnes à la campagne pouvaient se procurer avant 1840 ou 1845. On se rappelle que le célèbre Joseph Masson, lorsqu'il partit de Saint-Eustache pour entrer au service de M. Robertson, à Montréal, avait aux pieds des souliers de *beu* et que rendu à la Côte-des-Neiges, avant d'entrer dans la ville, il chaussa les belles bottes françaises qu'il portait dans un mouchoir. M. Massicotte qui rappelle cet incident, dit aussi que, obéissant aux conseils de M. Papineau, les patriotes et plusieurs de leurs chefs même, ne portaient de la tête aux pieds que des choses fabriquées au pays. C'est avec la tuque bleue ou rouge, le capot d'étoffe canadienne et les souliers de *beu* ou les bottes sauvages qu'on les représente dans les vieilles peintures.

C'était d'ailleurs le règne de la chandelle, de la vieille chandelle de suif dont la lumière éclaira mon A.B.C., dont il fallait à tout moment couper la mèche à l'odeur désagréable. Il fallait toujours avoir à la main les mouchettes à moins de se servir de ses doigts au risque de se brûler. Combien de fois j'ai manié les mouchettes, afin de procurer à mon père toute la lumière qu'une pauvre chandelle pouvait lui donner pour lire son journal, la vieille *Minerve*, l'évangi-

le politique, à cette époque, des Canadiens, l'organe de La Fontaine.

Il me semble voir suspendus à une corde les tubes dans lesquels on introduisait le suif et la mèche dont la chandelle était faite. Elle donnait peu de lumières cette chandelle et il en fallait plusieurs pour éclairer chaque pièce d'une maison ordinaire ; elle a du faire bien des aveugles.

C'était encore le temps où le briquet frappant le silex produisait les étincelles qui nous donnaient le feu et la lumière, car les allumettes n'avaient pas encore fait leur bien-faisante apparition. Ces étincelles enflammant l'amidon avec lequel les fumeurs allumaient leurs pipes et elles mettaient le feu à la poudre du vieux fusil à pierre dont le chasseur et le soldat se servaient, le premier pour tuer le gibier, le second pour tuer ses semblables.

Les voitures à quatre roues étaient rares, à cette époque, la calèche et le *cab* étaient les principaux, sinon les seuls véhicules en usage. Le *cab* était une espèce de boîte ou de tombereau couvert plus haut en avant qu'en arrière, où il fallait se bien tenir pour ne pas être écrasé par un gros voisin. Il y avait aussi, à la campagne spécialement, la petite charrette dépourvue de ressorts où le voyageur sursautait continuellement comme s'il eut été assis sur une pile électrique.

Vu les chemins affreux de l'époque, dans la saison des pluies ou la fonte des neiges, le voyage était pénible. Je me rappelle que pour me rendre du Sault-au-Récollet à Sainte-Thérèse, le cheval qui nous conduisait, mon père et moi, alla au pas tout le temps pendant quatre heures qui parurent éternelles. Mais les voitures et les chemins de ce temps-là étaient favorables aux dyspeptiques, ils remplaçaient avantageusement le massage et les exercices gymnastiques. La calèche se balançant sur des bandes de cuir était la voiture favorite, et les gens riches savaient la rendre confortable et jolie. Avoir la plus belle calèche de la paroisse était un honneur, et je me rappelle combien on admirait la calèche de M. Pascal Lachapelle, le plus riche citoyen du Sault-au-Récollet, et aussi la calèche dans laquelle M. Joseph Masson passait comme un éclair devant la maison de mon père pour se rendre à Terrebonne.

Grâce à l'introduction dans les églises des poêles des Trois-Rivières, on y gelait moins qu'autrefois, mais si ceux qui avaient des bancs près des poêles rôtiissaient, les malheureux qui en étaient éloignés, avaient hâte de se rendre chez eux pour se réchauffer.

Des bateaux à voiles, point de télégraphe, de téléphone, point de chemins de fer, ni aucune des inventions merveilleuses enfantées par la vapeur et l'électricité, rien de ce qui fait l'admiration des hommes de notre temps et leur procure tant de confort. Et cependant on se demande si la vie humaine n'était pas aussi heureuse que maintenant. Plus simple, moins exigeante, moins obsédée par l'amour de l'argent et des plaisirs, plus religieuse et morale, elle avait ses charmes et ses avantages. Mais aux esprits actifs, curieux, avides de connaissances, elle offrait moins d'horizons, un champ moins vaste, moins propre au développement de leurs facultés, à la satisfaction de leurs aspirations. La cherté de la vie, les exigences de la société moderne, et les progrès de l'instruction ont nécessairement modifié considérablement la mentalité, le caractère et les tendances des hommes de notre époque. Le fait est que depuis 1840 le monde marche de merveille en merveille, la nature n'a plus de secrets et on reste stupéfait devant des découvertes, des inventions que l'on aurait prises autrefois pour des artifices diaboliques. Celui qui autrefois aurait prédit qu'un jour les vaisseaux navigueraient sur la mer sans voiles et sans rames, ou les voitures marcheraient sur terre sans chevaux, ou au moyen d'un simple fil on pourrait se communiquer des pensées, ou on pourrait au moyen d'un petit instrument entendre dans sa maison ou même à bord d'un bateau ou d'un train de chemin de fer ce qui est dit ou chanté dans toutes les parties du monde, aurait passé pour un fou.

Quand on pense que la plupart de ces découvertes, de ces inventions datent depuis moins d'un siècle, un grand nombre même depuis cinquante ou soixante ans, on se demande où l'homme s'arrêtera, et jusques à quand Dieu lui permettra de pénétrer les secrets de sa puissance.

Si de tout ce mouvement qui agite le monde dans le domaine matériel, moral ou politique, il ne faut pas conclure qu'il se précipite vers sa fin, il faut bien reconnaître qu'il

traverse une ère émouvante d'évolution, de transformation qui va changer complètement les conditions de son existence.

Malheureusement, les réformes d'ordre moral ou social ne s'accomplissent pas sans lutte, sans conflits déplorables, sans jeter cette pauvre humanité dans les horreurs de révolutions sanglantes.

Pourtant il serait à souhaiter que l'homme pût continuer dans la paix l'oeuvre merveilleuse de recherches, de découvertes scientifiques et de réformes sociales qu'il poursuit avec tant de succès. Mais on dirait qu'il peut tout faire sauf améliorer son sort, ses conditions sociales, sans tomber dans des exagérations funestes, sans adopter les théories subversives des démagogues qui plus que jamais infestent le monde ouvrier et le poussent à la violence.

Il est bien beau le spectacle des conquêtes de l'humanité, on ne peut le contempler sans se sentir fier d'être homme, sans désirer que rien ne vienne l'arrêter dans son travail de régénération matérielle, sociale et intellectuelle.

Pourquoi n'en est-il pas ainsi ?

Pauvre humanité ! Étranges et incompréhensibles sont ses destinées.

L.-O. DAVID (1)

---

## QUESTIONS

---

Où fut publiée pour la première fois la fameuse chanson de sir G.-E. Cartier *O Canada, mon pays, mes amours* ?  
CHANS

Quel est ce des Noyelles qui mourut à Rochefort le 16 août 1761 ? Était-il né dans la Nouvelle-France ?

....A. G.

Peut-on fournir quelques renseignements sur ce sieur Barassy qui contresigne des ordonnances de l'Intendant Raudot, les 26 octobre, 9 novembre et 19 novembre 1705 et le 31 mai 1706.

DESJARDINS

## LES ARCHIVES DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE BEAUCEVILLE

Archives du bureau d'enregistrement à Beauceville.  
Premier bureau d'enregistrement de Lévis.

La loi 10 et 11 Geo. IV, Chap. 8, sanctionnée le 26 mars 1830, créa les premiers bureaux d'enregistrement de la province de Québec : Drummond, Sherbrooke, Shefford et Missisquoi.

L'Acte I Guillaume IV, Chap. 3, sanctionné le 18 mars 1831, a établi ceux des comtés d'Ottawa, de Beauharnois et de Mégantic, puis par d'autres lois, furent créés ceux des terres tenues en franc et commun socage dans les comtés du Lac des Deux Montagnes et de l'Acadie, en 1834.

Le Conseil Spécial, par ordonnance du 9 février 1841, devenu en force le 31 décembre de la même année, a aboli tous les bureaux d'enregistrement existant, et divisé la province en vingt-quatre divisions d'enregistrement.

Le territoire qui forme actuellement la division d'enregistrement du comté de Beauce, était partagé entre les bureaux d'enregistrement du district de la Chaudière "*The Register District of Chaudière*", et celui du comté de Dorchester.

Combien de personnes ont constaté que la voûte du où se trouvent les anciens titres enregistrés affectant un grand nombre de propriétés situées actuellement dans la ville de Lévis, et dans les comtés de Lévis, Lotbinière, Belchasse et Dorchester ?

Tous ces registres ont été déposés dans cette voûte à Beauceville, à la suite des nombreuses modifications des divisions d'enregistrement concernant les différents comtés et surtout celui de Dorchester.

Nous donnons ici l'historique de ces différentes divisions d'enregistrement :

Division d'enregistrement du comté de Dorchester 1842-1844.

Établie par 4 et 5 Victoria, dont le bureau fut ouvert à St-Nicolas, comté de Lévis, du premier février

1842 au 29 février 1844. M. E. H. Bowen, en était le registraire, et F. Glackemaker, le député registraire.

Les registres de ce bureau d'abord déposés au bureau d'enregistrement de Sainte-Marie, division de Dorchester No. 1, l'ont été ensuite dans celui de Beauce, à St-François, (maintenant Beauceville). Ils contiennent entre autres plusieurs baux que John Caldwell avait accordés à différents citoyens dans Lévis, et autres endroits de la seigneurie de Lauzon. Ils renferment copie de 1298 documents, lesquels affectent des propriétés formant partie de l'ancien comté de Dorchester, formé des paroisses, seigneuries ou fiefs suivants : *Paroisses* : St-Joseph de Levy, St-Henri, St-Anselme, St-Isidore, St-Jean-Chrysostôme, St-Nicolas, St-Antoine, Ste-Croix, St-Flavien, St-Louis de Lotbinière, St-Jean ; *Seigneuries* : Livaudière, Vincennes, Beauchamp, Montapin, Vitré, Ste-Anne, Villeray, Lauzon, Lamartinière, Tilly, Gaspé, *Fiefs* : Des Plaines, Maranda, Boscours, Fief Ste-Croix, Lotbinière et Deschaillons.

Mégantic No. 1. Division d'enregistrement du district de la Chaudière, 1842-1844.

Etablie par 4 & 5 Victoria, le bureau de cette division a été tenu à Leeds, depuis le 10 février 1842, au 9 février 1844. Le docteur R.-A. Fortier, en fut nommé le registraire le 19 février 1842, et il eut pour députés J.-B. Bonneville, et son fils G.-N.-A. Fortier.

Quatre cent soixante et douze documents ont été copiés des registres originaux de cette division dans des registres qui sont aussi déposés à Beauceville, ces documents affectent des immeubles situés dans les paroisses et cantons suivants : St-Bernard, Ste-Claire, Cranbourne et Frampton, maintenant faisant partie du comté de Dorchester, Ste-Marie, St-Elzéar, St-Joseph, St-François et St-Georges de la Beauce, ainsi que les terres de l'établissement (settlement) du Kennebec Road (Linière, Marlow, Jersey) aussi dans la Beauce. Et de plus St-Isidore et Ste-Marguerite de Dorchester.

Ce district d'enregistrement de la Chaudière couvrait un territoire très étendu, comprenant les paroisses et cantons que nous venons d'indiquer et une partie des

cantons du comté de Lotbinière, et des comtés de Mégantic et Compton, ainsi que les cantons Broughton, Dorset, Gayhurst, Shenley & Tring.

Cette division d'enregistrement fut plus tard divisée ; une partie forma la division de Dorchester No. 1, dont le bureau était à Ste-Marie.

Mégantic No. 2. Division d'enregistrement Mégantic, No. 2. 1850-1861.

Cette division fut érigée par 23 Victoria, 1850 et ne comprenait que les cantons suivants : Tring, Forsyth, Lambton, Price, Shenley, Dorset, et Broughton. Le bureau fut ouvert le 1er décembre 1850 et fermé le 1er septembre 1861. M. Jean Pierre Proux, arpenteur de Ste-Marie, en fut le registrateur. Il ne résida jamais à St-Victor, son député Zéphirin Bertrand, cultivateur de St-Victor, remplissait les devoirs de la charge de registrateur et M. Proux allait inspecter le bureau très souvent.

Ce bureau fut tenu paroisse de St-Victor, dans la maison de M. Bertrand, député registrateur, aujourd'hui l'"Hôtel St-Victor", qui appartient à M. Philippe Poulin ; puis il fut placé dans la résidence de M. Augustin Bolduc, père de l'honorable Joseph Bolduc, sénateur, et où ce dernier est décédé en août 1924.

Tous les registres de ce bureau sont déposés dans la voûte de Beauceville ; ils contiennent copie de 747 documents.

Tout le territoire formant cette division fut annexé à celle de Beauce, le premier septembre 1861, excepté le canton de Broughton, qui fut annexé alors à la division de Mégantic, dont le bureau est à Inverness, mais le 1er juillet 1863, Broughton fut aussi ajouté à la division de Beauce.

Dorchester No. 1. Division d'enregistrement du comté de Dorchester No. I. 1844-1856.

Cette division fut érigée par le statut VII Victoria et le bureau, fut tenu à Ste-Marie dans la résidence actuelle (1925), de M. Cyrille Dulac, qui appartenait alors au docteur R.-A. Fortier. Ce dernier en fut le registrateur, avec son fils Gabriel Narcisse Achille Fortier, com-

me député. Le bureau fut ouvert le 1er avril 1844 et fermé le 31 décembre 1856.

Cette division comprenait les paroisses de Ste-Claire, St-Isidore, St-Bernard, et les cantons de Framp-ton et Cranbourne dans Dorchester, et les paroisses de Ste-Marie, St-Elzéar, St-Joseph, St-François, St-Georges, et les cantons de Linière, Marlow, et Jersey, (Ken-nebec Road) dans la Beauce.

Ces registres sont aussi dans la voûte du bureau d'enregistrement de Beauceville.

P. ANGERS

---

### COMMENT ON RECEVAIT M. DE FRONTENAC AU CONSEIL SOUVERAIN

---

Je vous ai prié, Monseigneur, au nom du Conseil, par ma lettre du quatorze novembre dernier, de régler la manière que vous souhaitiez que les gouverneur, évêque et intendant y fussent reçus et en même temps je vous ai envoyé les arrêts rendus pour la réception de M. de Frontenac. Je crois devoir marquer ce qui se passe chaque fois qu'il y vient, qui est presque tous les jours. Le capitaine de ses gardes arrive avant lui, entre dans la chambre et dit : Mr le comte vient. Aussitôt le Conseil cesse ou fait sortir les parties, celui qui fait les fonctions de président députe deux conseillers pour l'aller attendre et recevoir au haut de l'escalier ; ils le conduisent dans la chambre où il prend séance ; ensuite on fait rentrer les parties et on reprend le procès. Vous jugez bien, Monseigneur, quel mouvement cela fait et combien les affaires en sont retardées. Quelque désir que j'aie de rendre à M. de Frontenac tout ce qui lui est dû, ayant pour lui une considération particulière et vivant ensemble en très bonne union, je ne saurais néanmoins me dispenser de vous marquer jusqu'à quel point cette réception gêne le Conseil puisque je ne crois pas que cela ait un exemple. Quand Mr Denouville y venait prendre sa place, les jours ordinaires, il le faisait sans exiger la moindre partie de tous ces honneurs. (Lettre de l'intendant Bochart Champigny au ministre, 10 mai 1691).